

2018 /

RAP- PORT CIEN- -FINNAN-



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	03
CHAPITRE 1 : Présentation de VNF	06
CHAPITRE 2 : Rapport de gestion	07
2.1 Tableau de synthèse	07
2.2 Les recettes de fonctionnement	08
2.3 Les dépenses de personnel et de fonctionnement	10
2.4 Les ressources d'investissement	12
2.5 Les dépenses d'investissement	13
CHAPITRE 3 : Comptes annuels	17
3.1 Documents de synthèse 2018	17
3.2 Annexes	25
CHAPITRE 4 : Comptes consolidés	53
4.1 Périmètre de consolidation	53
4.2 États financiers consolidés	55
4.3 Notes	59
CHAPITRE 5 : Rapports des commissaires aux comptes	60
5.1 Rapport sur les comptes annuels	60
5.2 Rapport sur les comptes consolidés	66

ÉDITORIAL

Les comptes 2018 de VNF en comptabilité budgétaire sont marqués par de bons taux d'exécution en fonctionnement (97 %) et surtout en investissement (100 % en tenant compte de l'arrondi). Ces taux témoignent de l'engagement de l'ensemble de l'établissement pour mobiliser son potentiel financier au service de la voie d'eau.

En 2018, ces comptes enregistrent les dernières opérations relatives au solde des opérations relatives à la création de la Société du Canal Seine Nord Europe intervenue en 2017, ce qui contribue largement à expliquer le solde budgétaire.

Dans la perspective d'image fidèle de ses comptes, VNF a poursuivi le recensement de sa production immobilisée en 2018. Outre les grands projets transverses comme le partenariat public-privé des barrages de l'Aisne et de la Meuse, les directions territoriales de l'établissement ont été sollicitées en vue de recenser les temps passés par leurs personnels dans le cadre de projets d'investissements.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Charles BÉLARD
Directeur juridique, économique et financier

Fabrice ROBYN
Agent comptable principal



PRÉSENTATION DE VNF

CHAPITRE 1

1.1 Dénomination et siège social

Voies navigables de France – en abrégé « VNF ».

Le siège social est situé au 175, rue Ludovic BOUTLEUX, 62400 Béthune.

1.2 Statut

Voies navigables de France est un établissement public créé par l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 pour 1991.

VNF est devenu au 1^{er} janvier 2013 un établissement public administratif (EPA) en vertu de la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012, et régi depuis la codification par les articles L.4311-1 et suivants ainsi que R.4311-1 et suivants du code des transports. L'article L.4311-1 du code des transports définit ses missions.

Voies navigables de France :

- 1) Assure l'exploitation, l'entretien, la maintenance, l'amélioration, l'extension et la promotion des voies navigables ainsi que de leurs dépendances en développant un transport fluvial complémentaire des autres modes de transport, contribuant ainsi au report modal par le réseau principal et par le réseau secondaire ;
- 2) Est chargé de la gestion hydraulique des voies qui lui sont confiées en conciliant les usages diversifiés de la ressource aquatique, ainsi qu'en assurant l'entretien et la surveillance des ouvrages et aménagements hydrauliques situés sur le domaine qui lui est confié ;
- 3) Concourt au développement durable et à l'aménagement du territoire, notamment par la sauvegarde des zones humides et des aménagements nécessaires à la reconstitution de la continuité écologique, la prévention des inondations, la conservation du patrimoine et la promotion du tourisme fluvial et des activités nautiques ;
- 4) Gère et exploite, en régie directe ou par l'intermédiaire de personnes morales de droit public ou de sociétés qu'il contrôle, le domaine de l'État qui lui est confié en vertu de l'article L.4314-1 ainsi que son domaine privé.

Le directeur général est l'ordonnateur principal de l'établissement. En 2018, il était secondé dans cette fonction par 7 ordonnateurs secondaires.

Le conseil d'administration, renouvelé en 2014, comporte 32 membres dont 6 avec voix consultative.

VNF assure ses missions sous la tutelle technique et politique du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et sous la tutelle financière du Ministère de l'économie et des Finances.

VNF est soumis au contrôle budgétaire de l'État prévu par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

1.3 Instruction comptable

L'établissement applique en 2018 les dispositions de la section gestion comptable publique n° 17-0021, instruction du 11 décembre 2018 relative à la mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'Etat (NOR : CPAE1736252J) et le plan de comptes unique des établissements publics nationaux. Sont également appliquées les dispositions complémentaires successives, dont l'instruction du 23 janvier 2006 ayant pour objet les nouveaux règlements concernant les actifs et les passifs.

1.4 Comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont élaborés et présentés conformément aux conventions comptables, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables. L'exercice a une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.5 Comptes consolidés

La loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 et le décret n° 86-221 du 17 février 1986 disposent que les sociétés sont tenues d'établir chaque année des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe, dès lors qu'elles contrôlent de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises ou qu'elles exercent une influence notable sur celles-ci.

Voies navigables de France est concerné par la consolidation des comptes notamment en raison de l'opération de valorisation du domaine public fluvial à la confluence du Rhône et de la Saône à Lyon. Les comptes consolidés font l'objet d'un rapport spécifique.

1.6 Commissariat aux comptes

Le ministère de l'économie et des finances a nommé, en qualité de commissaires aux comptes de VNF à compter de l'exercice 2012 deux titulaires et deux suppléants :

- le cabinet Mazars, représenté par Mesdames Cécile FONTAINE et Valérie RIOU, en qualité de commissaires aux comptes titulaires, Monsieur Serge CASTILLON en qualité de suppléant ;
- le cabinet KPMG, représenté par Madame Claire GRAVEREAU et Monsieur Patrick LEQUINT, en qualité de commissaires aux comptes titulaires, Monsieur Jean Luc DECORNOY en qualité de suppléant.

RAPPORT DE GESTION

CHAPITRE 2

2.1 Tableau de synthèse

(en k€)	Exécution 2017		Exécution 2018		Variation
	AE	CP	AE	CP	CP
Recettes de fonctionnement					
Taxes ou redevances hydrauliques (nettes)		132 844		112 908	- 15,0%
Péages et autres redevances		41 787		44 958	+ 7,6%
Subvention pour charges de service public		244 597		248 214	+ 1,5%
Autres recettes hors SNE		8 475		14 512	+ 71,2%
Autres recettes SNE		1 356		2 451	+ 80,8%
TOTAL		429 053		423 044	- 1,4%
Dépenses de fonctionnement					
Infrastructure, eau et environnement	66 282	63 018	68 044	68 093	+ 8,1%
PPP	13 830	13 259	18 770	18 770	+ 41,6%
Développement du trafic et du DPF	8 387	8 214	10 552	9 079	+ 10,5%
Moyens généraux	24 043	19 040	23 976	19 568	+ 2,8%
DG et communication	2 738	2 421	2 722	2 715	+ 12,1%
Juridique – Finance	2 350	2 382	3 674	3 049	+ 28%
Europe et innovation	798	510	592	626	+ 22,7%
SNE	15 102	15 062	20 093	20 427	+ 35,6%
TOTAL	133 531	123 906	148 424	142 326	+ 14,9%
Personnel					
Hors SNE	255 054	255 054	252 910	252 910	- 0,8%
SNE	2 017	2 017	1 193	1 193	- 40,9%
TOTAL	257 072	257 072	254 103	254 103	- 1,2%
Ressources d'investissement					
AFITF		70 000		80 000	+ 14,3%
PPP		2 949		219	- 92,6%
Autres cofinancements		20 699		21 216	+ 2,5%
Opérations financières et cessions d'actifs		1 066		1 352	+ 26,8%
TOTAL		94 713		102 787	+ 8,5%
Dépenses d'investissement					
Infrastructure, eau et environnement	154 312	127 550	154 493	138 963	+ 8,9%
PPP	599	8 643		8 724	+ 0,9%
Développement du trafic et du DPF	3 816	6 321	4 130	4 420	- 30,1%
Moyens généraux	13 251	14 047	12 827	12 224	- 13,0%
Opérations financières	1 050	1 050			- 100%
SNE	1 664	3 574			- 100%
TOTAL	174 691	161 184	171 450	164 332	+ 2,0%
(en k€)	Exécution 2017		Exécution 2018		Variation

2.2 Les recettes de fonctionnement

2.2.1 Taxe hydraulique

La taxe hydraulique (TH) affiche en 2018 un niveau d'encaissements de 112,9 M€ contre 136,8 M€ (hors plafond) un an plus tôt et 127,8 M€ inscrits au budget (la prévision était équivalente au plafond). Pour mémoire, la TH est due par les organismes qui prélèvent ou évacuent de l'eau sur le domaine public fluvial.

Le repli enregistré en 2018 s'explique par la fermeture de la centrale thermique de Porcheville dont l'effet avait été pris en compte dans les prévisions de recettes inscrites au budget de l'année de l'établissement (127,8 M€) d'une part, et par un litige opposant VNF à EDF portant sur une demande de réduction des bases retenues relatives à la tranche n° 2 de la centrale de Fessenheim pour les années 2017 et 2018 pour un montant de 14,2 M€ d'autre part.

2.2.2 Péages et autres redevances

Les péages et autres redevances s'établissent en 2018 à 45,0 M€, et affiche une sensible augmentation par rapport à 2017 (+7,6%).

(en K€)	2017	2018	Variation
Péages	13 613	14 115	+ 3,7 %
Redevances domaniales	28 168	30 843	+ 9,5 %
TOTAL PÉAGES	41 781	44 958	+ 7,6 %

2.2.3 Péages

(en K€)	2017	2018	Variation
Marchandises	6 939	7 353	+ 6,0 %
Total péages marchandises	6 939	7 353	+ 6,0 %
Péages plaisance professionnelle	4 014	4 112	+ 2,4 %
Péages plaisance privée	2 660	2 650	- 0,4 %
Total péages plaisance	6 674	6 762	+ 1,3 %
TOTAL	13 613	14 115	+ 3,7 %

• Les péages marchandises

Les recettes péages marchandises s'établissent à 7,4 M€, et affichent une sensible progression par rapport à 2017 (+6,0%). Sur l'ensemble des bassins de navigation, avec 6 691,3 millions de t-km (-0,5 %), le trafic fluvial de marchandises est resté stable par rapport à 2017 malgré les épisodes pluvieux exceptionnels enregistrés en début d'année. Les filières agroalimentaires et minérales, avec des évolutions respectives de +13,9 % et +30,1 %, ont été les principales contributrices de cette activité et permettent de compenser le repli de l'ensemble des autres filières.

Le trafic intérieur (hors exportations et importations) est, quant à lui, resté soutenu avec 4 197,7 millions de t-km (+5,9 %) grâce aux performances enregistrées notamment sur les bassins de la Seine (+2,9 %) et Rhône-Saône (+5,2 %).

• Les péages plaisance

Les péages plaisance s'établissent à 6,8 M€ contre 6,7 M€. Ces recettes affichent une croissance globale de 1,3 % par rapport à 2017 grâce à la plaisance professionnelle qui enregistre une progression de 2,4 %.

2.2.4 Redevances domaniales

(en K€)	2017	2018	Variation
Maisons éclusières	2 509	2 759	+ 10,0%
Bateaux logement et stationnaires	6 591	6 670	+ 1,2%
Autres occupations temporaires	11 011	13 245	+ 20,3%
Fibres optiques	5 539	5 777	+ 4,3%
Concessions portuaires et outillage public	1 282	1 213	- 5,4%
Autres redevances	1 236	1 180	- 4,5%
TOTAL	28 168	30 843	+ 9,5%

Les recettes des redevances domaniales de l'exercice s'établissent à 30,8 M€, et en hausse de 2,7 M€ par rapport à 2017.

2.2.5 La subvention pour charges de service public

Le montant de la subvention pour charges de service public perçue par l'établissement, d'un montant de 248,2 M€, est en hausse de 1,6 M€ par rapport à 2017.

2.2.6 Autres recettes hors Seine-Nord Europe (SNE)

Les autres recettes classées en fonctionnement (hors recettes rattachées au projet Seine-Nord Europe) s'établissent à 14,5 M€ et sont supérieures de 6 M€ par rapport à 2017.

Les autres recettes comprennent notamment:

- les recettes des microcentrales issues des barrages reconstruits dans le cadre du partenariat public-privé des barrages de l'Aisne et de la Meuse (PPP BAM) pour 1,2 M€ ;
- des produits financiers pour 0,2 M€ qui concernent les dividendes perçus par les SCI Espace sucrière et Quai Rambaud ;
- les produits divers pour 6,4 M€. Ces recettes concernent essentiellement les pénalités perçues dans le cadre du PPP BAM pour 1,9 M€, l'arrêt de la cour administrative d'appel de Versailles contre la société urbaine de climatisation (SUC) favorable pour VNF à hauteur de 1,3 M€, la décision du tribunal administratif de Lille dans un litige qui opposait VNF à GRDF suite à travaux effectués par cette dernière ayant endommagé le pont de Blaringhem et des berges pour 2,0 M€, les remboursements de sinistres pour 0,5 M€ et la récupération d'indus pour 0,5 M€ ;
- la taxe CNBA pour 1,1 M€. Cette taxe est titrée par VNF lors des transports de marchandises effectués sur les voies navigables du territoire à l'exception des voies à statut international puis reversée à la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale (CNBA) ;
- les ventes de prestations et de marchandises pour 2,4 M€. Ces recettes concernent notamment les refacturations d'agents mis à disposition (MAD) et les recettes de la centrale de Bourg-et-Comin ;
- les subventions perçues pour 3,1 M€ dont 1,3 M€ au titre du Plan d'Aide à la modernisation et de l'Innovation (PAMI) et 0,2 M€ pour le financement du projet RIS Comex.

2.2.7 Autres recettes Seine-Nord Europe (SNE)

Les autres recettes liées à la Société du Canal Seine-Nord-Europe (SCSNE) concernent l'ensemble des refacturations correspondant à la masse salariale des personnels mis à disposition par VNF (1,1 M€) et à des prestations réalisées par VNF pour le compte de la société de projet (1,4 M€).

2.3 Les dépenses de personnel et de fonctionnement

2.3.1 Les emplois et les dépenses de personnel

Pour 2018, ce plafond d'emplois a été établi dans le projet de loi de finances à hauteur de 4 360 ETPT compte tenu des 13 ETPT attribués à SCSNE.

Au 31 décembre 2018, les ETP sous plafonds présents chez VNF étaient au nombre de 4 208. La consommation d'ETPT de l'année s'élève à 4 340 en raison des arbitrages ou publications de textes tardifs comme l'ouverture des concours pour les personnels d'exploitation ou le gel du recrutement des ouvriers des parcs et ateliers (OPA).

Le nombre d'emplois permanents au 31 décembre 2017 était de 4 244 en effectifs physiques.

Le nombre d'emplois permanents au 31 décembre 2018 était de 4 125, en baisse de -2,81 % par rapport aux 4 244 emplois permanents affichés à fin 2017 (-119).

Les dépenses de personnel s'élèvent à 254,1 M€ dont 1,2 M€ au titre des agents mis à disposition de SCSNE et affichent une baisse de 1,2 % par rapport à l'exécution de 2017.

2.3.2 Les dépenses du domaine infrastructure, eau et environnement

Les dépenses de fonctionnement (CP) du domaine infrastructure, eau et environnement s'élèvent à 86,9 M€ soit un écart de +10,6 M€ par rapport à 2017 compte tenu de la progression du PPP barrages Aisne-Meuse (+5.1 M€) et des dépenses de dragages (+4 M€).

Les engagements sur le domaine se sont établis à 86,8 M€ soit un écart de +6,7 M€ par rapport à 2017.

AE (en K€)	2017	2018	Variation
Exploitation et fonctionnement courant	27 981	27 823	- 0,6%
Dragages et sondages (ED)	18 365	19 578	+ 6,6%
Travaux d'entretien (ET)	16 196	18 395	+ 13,6%
Hygiène et Sécurité (HS)	3 095	2 964	- 4,2%
Environnement	2 015	1 876	- 6,9%
Subventions	1 293	985	- 23,8%
Frais annexes sur opérations	8 054	12 478	+ 54,9%
Études	2 147	2 126	- 1,0%
Autres	967	588	- 39,2%
TOTAL	80 113	86 814	+ 8,4%

CP (en K€)	2017	2018	Variation
Exploitation et fonctionnement courant	27 954	27 947	- 0,1%
Dragages et sondages (ED)	15 921	20 179	+ 26,7%
Travaux d'entretien (ET)	16 049	17 890	+ 11,5%
Hygiène et Sécurité (HS)	2 984	2 912	- 2,4%
Environnement	1 808	1 778	- 1,6%
Subventions	931	1 182	+ 26,9%
Frais annexes sur opérations	8 049	12 478	+ 55,0%
Études	2 087	1 822	- 12,7%
Autres	484	674	+ 39,3%
TOTAL	76 278	86 863	+ 13,9%

2.3.3 Les dépenses du domaine développement

Sur l'exercice 2018, les dépenses (CP) se sont élevées à 9,1 M€, soit en hausse de +0,9 M€ par rapport à 2017.

AE (en K€)	2017	2018	Variation
Tourisme	870	1 101	+ 26,5%
Ports de commerce	1 355	1 132	- 16,5%
Patrimoine	1 329	2 231	+ 67,8%
Services aux usagers	345	932	+ 169,9%
Report modal	4 487	5 157	+ 14,9%
TOTAL	8 387	10 552	+ 25,8%

CP (en K€)	2017	2018	Variation
Tourisme	830	991	+ 19,4%
Ports de commerce	1 253	1 106	- 11,8%
Patrimoine	1 329	1 751	+ 31,7%
Services aux usagers	324	703	+ 116,8%
Report modal	4 478	4 528	+ 1,1%
TOTAL	8 214	9 079	+ 10,5%

2.3.4 Les dépenses des autres domaines

Les dépenses des domaines moyens généraux, juridique-finance, direction générale et communication et liaisons européennes et innovation, qui correspondent aux différentes directions qui en sont responsables, s'établissent à 26,0 M€ soit une augmentation de +1,6 M€ par rapport à 2017. Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

AE (en K€)	2017	2018	Variation
Moyens généraux	24 043	23 976	- 0,3%
Direction générale et Communication	2 738	2 722	- 0,6%
Juridique - Finance	2 350	3 674	+ 56,4%
Europe et innovation	798	592	- 25,8%
TOTAL	29 929	30 965	+ 3,5%

CP (en K€)	2017	2018	Variation
Moyens généraux	19 040	19 568	+ 2,8%
Direction générale et Communication	2 421	2 715	+ 12,1%
Juridique - Finance	2 382	3 049	+ 28,0%
Europe et innovation	510	626	+ 22,7%
TOTAL	24 352	25 957	+ 6,6%

AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les autres dépenses de personnel couvrent essentiellement les dépenses d'intérim et de recrutement (0,5 M€), les formations (1,1 M€) ainsi que les autres dépenses d'accompagnement à la conduite du changement et autres prestations (0,9 M€).

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Les dépenses de fonctionnement général s'élèvent sur l'exercice à 10,9 M€. Elles sont composées pour 3,8 M€ des dépenses relatives aux bâtiments administratifs et pour 7,1 M€ des primes d'assurance (1,3 M€), des dépenses immobilières courantes (0,9 M€), des frais de déplacements et d'hébergement (2,4 M€), de l'entretien et du carburant de la flotte automobile (0,7 M€) et des dépenses d'affranchissement, de fournitures et documentations (1,8 M€).

INFORMATIQUE

Les dépenses informatiques se répartissent entre matériels informatiques et consommables (0,8 M€), réseaux et téléphonie (2,0 M€) et applicatifs SI (1,6 M€).

LOGEMENTS DE SERVICE

Les dépenses sur les logements de service, concernent pour l'essentiel des travaux de remise en état et de mises aux normes, s'élèvent à 1,7 M€ sur l'exercice.

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

Les dépenses du domaine DG et communication s'élèvent à 2,7 M€ sur l'exercice.

JURIDIQUE ET FINANCE

Les dépenses juridiques et financières ont été exécutées à hauteur de 3,0 M€ sur l'exercice. Elles concernent les honoraires de représentation juridique (0,6 M€), les frais d'annonce et de publication (0,1 M€), les remboursements de titres (1,2 M€), les honoraires CAC et frais de recouvrement (0,2 M€), ainsi que les indemnisations et contentieux (0,9 M€).

EUROPE ET INNOVATION

Les dépenses du domaine Europe et innovation s'élèvent à 0,6 M€ sur l'exercice. Elles ont concerné principalement des études sur des projets innovants comme l'expérimentation de nouveaux lubrifiants sur la vedette Confluence ou encore des études sur les rejets de fumées des navires fluviaux.

2.3.5 Seine-Nord Europe

Ces dépenses correspondent au reversement de 20,0 M€ effectué à l'Union européenne pour solder la convention de financement du projet Seine-Nord Europe 2007-2013, ainsi qu'à une partie des dépenses faites pour le compte de la Société du Canal Seine-Nord Europe, correspondant aux dépenses de logistique (0,4 M€).

Les dépenses informatiques sont en revanche présentées avec l'ensemble des dépenses de VNF.

2.4 Les ressources d'investissement

2.4.1 Les subventions en provenance de l'AFITF

Les subventions AFITF encaissées par VNF en 2018 s'établissent à 80,0 M€, au titre de la convention relative au financement du programme de régénération et de modernisation du réseau fluvial.

Les montants perçus sont conformes au BR1.

2.4.2 Les subventions en provenance de l'Union européenne et des collectivités territoriales finançant les opérations d'infrastructure et le mécénat

Les subventions reçues pour le financement des opérations d'infrastructure s'établissent en 2018 à 21,4 M€.

Les encaissements les plus importants de l'année 2018 concernent :

- la remise en navigation du canal de Condé-Pommerœul (8,9 M€) ;
- la régénération des platanes du Canal du midi (1,6 M€ dont 0,5 M€ de ressources apportées par le mécénat) ;
- les études de Bray-Nogent (0,9 M€) ;
- le barrage de Vives-Eaux (0,7 M€) ;
- l'extension et la mise aux normes du Slipway d'Arles (1,4 M€) ;

Les subventions relatives au PPP BAM n'ont pas été perçues comme prévues en raison de retards dans l'encaissement des subventions en provenance des agences de l'eau.

2.4.3 Les subventions en provenance des collectivités territoriales finançant les opérations de développement

Ces subventions s'établissent à 0,1 M€ (équipements d'accostage Lyon Confluence).

2.4.4 Les opérations financières et cessions d'actifs

Les opérations financières et cessions d'actifs s'établissent à 1,3 M€ correspondant à divers reversements de produits de cession en provenance de l'Etat dont 1,1 M€ dans le cadre des retours de produits de cessions immobilières au titre des exercices 2015 à 2018.

2.5 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'établissement s'élèvent en 2018 à 164,3 M€ et sont en augmentation de +3,1 M€ par rapport à 2018.

2.5.1 Les investissements d'infrastructure

Les dépenses d'investissement (CP) d'infrastructures s'élèvent à 147,7 M€ dont 8,7 M€ au titre du PPP barrages Aisne-Meuse. Elles se ventilent de la façon suivante :

AE (en K€)	2017	2018	Variation
Sécurité	22 808	24 386	+ 6,9%
Environnement	15 120	19 495	+ 28,9%
Régénération grand gabarit	43 151	27 909	- 35,3%
Restauration réseau connexe & secondaire	18 787	17 086	- 9,1%
Développement	21 567	35 925	+ 66,6%
Modernisation méthodes exploitation	21 653	21 307	- 1,6%
Équipements	5 175	4 498	- 13,1%
Matériel d'exploitation	6 650	3 886	- 41,6%
TOTAL	154 911	154 493	- 0,3%

CP (en K€)	2017	2018	Variation
Sécurité	23 205	20 602	- 11,2%
Environnement	13 213	13 798	+ 4,4%
Régénération grand gabarit	38 066	34 625	- 9,0%
Restauration réseau connexe & secondaire	14 157	14 199	+ 0,3%
Développement	13 116	24 262	+ 85,0%
Modernisation méthodes exploitation	24 740	30 720	+ 24,2%
Équipements	3 422	4 989	+ 45,8%
Matériel d'exploitation	6 275	4 493	- 28,4%
TOTAL	136 193	147 688	+ 8,4%

Les réallocations de crédits concernent principalement : les opérations d'environnement qui ont bénéficié d'un redéploiement de 2,4 M€ en CP et les opérations de régénération du grand gabarit qui ont bénéficié d'un redéploiement de 6,4 M€ en CP.

SÉCURITÉ

Les dépenses de sécurité représentent 14 % des dépenses totales d'infrastructures avec 20,6 M€ de dépenses 2018.

ENVIRONNEMENT

Les dépenses liées aux opérations d'environnement représentent 9,3% des dépenses totales d'infrastructures avec 13,8 M€ de dépenses 2018.

Ces interventions ont bénéficié de 2,4 M€ de transferts de crédits en provenance d'autres programmes au bénéfice des replantations du canal du midi.

TRAVAUX SUR GRAND GABARIT

Les travaux sur grand gabarit représentent 23 % des dépenses totales d'infrastructures avec 34,6 M€ de dépenses en 2018.

RÉGÉNÉRATION DU RÉSEAU CONNEXE ET SECONDAIRE

Les dépenses de régénération du réseau connexe et secondaire représentent 9,6 % des dépenses totales d'infrastructures avec 14,2 M€ de dépenses 2018. Les principales opérations de l'année ont porté sur la restauration d'écluses sur le canal de

l'Aisne à la Marne (0,3 M€), les travaux de confortement du radier et des perrés du barrage-écluse de Péchoir sur l'Yonne, la réfection d'écluses de la Marne (0,2 M€), la gestion hydraulique de la Scarpe (0,3 M€), les études (0,2 M€), travaux sur les ouvrages ponctuels de gestion hydraulique (0,9 M€), ouvrages linéaires (3,7 M€) et ouvrages ponctuels de navigation (6,7 M€).

DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de développement représentent 16,5 % des dépenses totales d'infrastructures avec 24,3 M€ de dépenses 2018. Les principales dépenses exécutées en 2018 correspondent aux opérations suivantes :

- la remise en navigation du canal de Condé-Pommeroeul (10,7 M€) ;
- l'accroissement du gabarit de la Deûle (3,2 M€) ;
- l'accroissement du gabarit sur la liaison Bray-sur-Seine / Nogent-sur-Marne (1,7 M€) ;
- la mise au gabarit européen de l'Oise (projet MAGEO) (1,3 M€) ;
- les travaux d'accroissement et de mise aux normes du Slipway d'Arles (4,5 M€) ;
- les opérations sur le canal du Rhône à Sète (1,0 M€), dont l'aménagement de la zone de croisement de Lunel (0,7 M€).

MODERNISATION DES MÉTHODES D'EXPLOITATION

Enfin, les dépenses de modernisation des méthodes d'exploitation représentent 20,8 % des dépenses totales d'infrastructures avec 30,7 M€ de dépenses 2018.

2.5.2 Les investissements de développement

En 2018, les investissements dans les projets de développement du trafic fluvial et de valorisation du domaine public fluvial s'élèvent à 4,4 M€ soit une diminution de -1,9 M€ par rapport à 2017. Ils se répartissent de la façon suivante :

AE (en K€)	2017	2018	Variation
Patrimoine	784	1 499	+ 91,2%
Tourisme	1 379	1 796	+ 30,2%
Services aux usagers	1 653	835	- 49,5%
TOTAL	3 816	4 130	+ 8,2%

CP (en K€)	2017	2018	Variation
Patrimoine	930	1 664	+ 79,0%
Tourisme	4 124	1 488	- 63,9%
Services aux usagers	1 267	1 269	+ 0,1%
TOTAL	6 321	4 420	- 30,1%

PATRIMOINE

Les dépenses de patrimoine s'élèvent à 1,5 M€ en crédits de paiement en 2018 et concernent essentiellement les travaux d'aménagement de l'îlot Folien (0,2 M€), le platelage de l'escale du quai Joffre (0,2 M€), des travaux immobiliers sur le site Spycker (0,1 M€) ainsi que divers travaux de réhabilitation des maisons éclusières.

TOURISME

Les dépenses de tourisme s'élèvent à 1,7 M€ en 2018 et concernent principalement les travaux d'aménagement des embarcadères (1,1 M€) dont les travaux du quai des Marans à Macon (0,2 M€), le prolongement de la zone d'attente de Pont-Malin ainsi que la construction d'un embarcadère quai Finkwiller à Strasbourg et les travaux d'aménagement des ports de plaisance (0,4 M€).

SERVICE AUX USAGERS

Les dépenses relatives aux services aux usagers représentent 1,3 M€ et concernent principalement les aménagements de bornes électriques destinées aux usagers de la voie d'eau (0,4 M€), de points pêche (0,2 M€) et des sites d'accostage (0,7 M€).

2.5.3 Les investissements en moyens généraux

Les investissements en moyens généraux s'élèvent à 12,2 M€ en 2018, contre 14 M€ en 2017. Ils se ventilent de la façon suivante :

AE (en K€)	2017	2018	Variation
Bâtiments administratifs	2 709	2 504	- 7,6%
Informatique	5 594	5 841	+ 4,4%
Logements de service	4 061	3 859	- 5,0%
Autres dépenses	886	623	- 29,7%
TOTAL	13 251	12 827	- 3,2%

CP (en K€)	2017	2018	Variation
Bâtiments administratifs	3 729	2 218	- 40,5%
Informatique	5 363	5 754	+ 7,3%
Logements de service	4 092	3 618	- 11,6%
Autres dépenses	863	634	- 26,5%
TOTAL	14 047	12 224	- 13,0%

Les dépenses relatives aux bâtiments administratifs se compose principalement en 2018 des travaux de réhabilitation du site rue Victor par la DT Nord-Est (0,5 M€), ainsi que des travaux de réhabilitation et d'aménagement du site de la Quarantaine à Lyon.

L'ensemble des dépenses informatique, logements de service et autres s'élèvent à 10,0 M€, elles couvrent les systèmes d'information (5,8 M€), les aménagements et réhabilitations des logements de services (3,6 M€) ainsi que les acquisitions de matériel et de véhicules de liaison (0,6 M€).

COMPTES ANNUELS

CHAPITRE 3

3.1 Documents de synthèse 2018

3.1.1 Le compte de résultat

CHARGES en €	2018	2017	variation
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats	18 218,81	38 188,42	- 52,29%
Consommations de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	102 926 449,00	93 895 409,40	+ 9,62%
Charges de personnel	236 426 226,33	239 596 353,40	- 1,32%
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	<i>147 106 566,47</i>	<i>148 984 420,20</i>	<i>- 1,26%</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>82 957 214,18</i>	<i>85 086 669,20</i>	<i>- 2,50%</i>
<i>Intéressement et participation</i>	<i>889 300,88</i>	<i>597 403,87</i>	<i>+ 48,86%</i>
<i>Autres charges de personnel</i>	<i>5 473 144,80</i>	<i>4 927 860,13</i>	<i>- 11,07%</i>
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	26 228 403,52	26 069 292,25	+ 0,61%
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	235 614 622,44	243 691 595,11	- 3,31%
TOTAL I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	601 213 920,10	603 290 838,58	- 0,34%
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositif d'intervention pour compte propre	1 478 340,42	1 105 898,71	+ 33,68%
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	<i>162 065,80</i>	<i>300 957,80</i>	<i>- 46,15%</i>
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	<i>1 316 274,62</i>	<i>804 940,91</i>	<i>+ 63,52%</i>
Dotations aux provisions et dépréciations			
TOTAL II - CHARGES D'INTERVENTION	1 478 340,42	1 105 898,71	+ 33,68%
TOTAL I+II - CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	602 692 260,52	604 396 737,29	- 0,28%
CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêt	143 420,86	259 747,46	- 44,78%
Pertes de change	60,39		
Autres charges financières	9 450 814,73	6 174 400,80	+ 53,06%

Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	327 159,00	378 728,20	- 13,62%
TOTAL III - CHARGES FINANCIERES	9 921 454,98	6 812 876,46	+ 45,63%
Impôts sur les sociétés - IV	22 464,96	34 272,81	- 34,45%
Total des charges (I+II+III+IV)	612 636 180,46	611 243 886,56	+ 0,23%
Solde créditeur = Excédent	20 454 074,15	37 962 881,15	- 46,12%
TOTAL GENERAL	633 090 254,61	649 206 767,71	- 2,48%

PRODUITS en €	2018	2017	variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Produits sans contrepartie directe, (ou subventions et produits assimilés)	253 683 488,14	247 774 776,40	+ 2,38%
Subventions pour charges de service public	248 214 496,00	244 597 049,00	+ 1,48%
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et autres entités publiques	4 074 618,03	2 638 949,69	+ 54,40%
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	1 357 000,00	523 152,71	+ 159,39%
Dons et legs	37 374,11	15 625,00	+ 139,19%
Produits de la fiscalité affectée			
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	195 642 537,62	189 790 966,94	+ 3,08%
Ventes de biens ou prestations de services	181 423 836,87	181 124 361,37	+ 0,17%
Produits de cession d'éléments d'actif	245 377,84	1 057 795,57	- 76,80%
Autres produits de gestion	7 791 704,83	3 195 528,08	+ 143,83%
Production stockée et immobilisée	6 181 618,08	4 413 281,92	+ 40,07%
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public			
Autres produits	183 087 142,28	211 341 966,44	- 13,37%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	6 179 813,43	13 098 810,93	- 52,82%
Reprises du financement rattaché à un actif	176 907 328,85	198 243 155,51	- 10,76%
TOTAL I PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	632 413 168,04	648 907 709,78	- 2,54%
Produits FINANCIERS			
Produits des participations et des prêts	178 047,05	237 589,63	- 25,06%
Produits nets sur cessions des immobilisations financières			
Intérêts sur créances non immobilisées	30,67	554,97	- 94,47%
Produits des valeurs mobilière de placement et de la trésorerie	9 662,00		

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Gains de change	118,48		
Autres produits financiers	88,17	357,33	- 75,33%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	489 140,20	60 556,00	+ 707,75%
TOTAL II PRODUITS FINANCIERS	677 086,57	299 057,93	+ 126,41%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)			
TOTAL GÉNÉRAL	633 090 254,61	649 206 767,71	- 2,48%

3.1.2 Le tableau des soldes intermédiaires de gestion - en €

I – OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	2018	2017	Variation
Produits du domaine	176 640 525,60	177 579 617,01	- 0,53%
dont péages marchandises	7 269 220,84	7 039 867,95	+ 3,26%
dont péages plaisance	6 811 934,89	6 658 026,18	+ 2,31%
dont taxe hydraulique	127 800 000,00	132 885 332,97	- 3,83%
dont occupations temporaires	16 723 355,44	15 872 572,13	+ 5,36%
dont produits bateaux logements	7 106 313,89	6 857 299,80	+ 3,63%
dont fibres optiques	5 756 800,08	5 577 379,90	+ 3,22%
dont autres produits du domaine	5 172 900,46	2 689 138,08	+ 92,36%
+ ventes de produits	0,00	1 563 608,96	- 100,00%
+ produits des activités annexes	4 783 311,27	1 981 135,40	+ 141,44%
= CHIFFRE D'AFFAIRES	181 423 836,87	181 124 361,37	+ 0,17%
+ production stockée			
+ production immobilisée	6 181 618,08	4 413 281,92	+ 40,07%
= VALEUR DE PRODUCTION	187 605 454,95	185 537 643,29	+ 1,11%
- achats	20 362 605,24	21 028 755,76	- 3,17%
- services extérieurs	59 479 601,50	48 320 742,97	+ 23,09%
- autres services extérieurs	23 102 461,07	24 584 099,09	- 6,03%
= VALEUR AJOUTEE	84 660 787,14	91 604 045,47	- 7,58%
+ subventions d'exploitation recues	253 683 488,14	247 774 776,40	+ 2,38%
- impôts, taxes et versements assimilés	18 973 088,58	18 634 897,04	+ 1,81%
- charges de personnel	236 426 226,33	239 596 353,40	- 1,32%
= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	82 944 960,37	81 147 571,43	+ 2,21%
+ reprise amort, prov, (produits d'exploitation)	182 818 197,62	210 701 610,46	- 13,23%
+ autres produits de gestion courante	8 306 027,33	4 893 679,63	+ 69,73%
- dotation amort, prov, (charges d'exploitation)	235 587 442,24	243 230 538,72	- 3,14%
- autres charges de gestion courante	8 760 835,56	9 001 350,31	- 2,67%
Dont Produits de cessions	245 377,84	1 057 795,57	- 76,80%
Dont - valeurs comptables d'éléments d'actifs cédés	27 180,20	461 056,39	
= Plus ou moins-values de cessions d'actifs	218 197,64	596 739,18	
= RESULTAT D'EXPLOITATION	29 720 907,52	44 510 972,49	- 33, 23%

II - OPÉRATIONS FINANCIÈRES			
Produits financiers	187 946,37	238 501,93	
- charges financières	9 594 295,98	6 434 148,26	
+ reprise amort, prov, (produits financiers)	489 140,20	60 556,00	
- dotation amort, prov, (charges financiers)	327 159,00	378 728,20	
= RESULTAT FINANCIER	- 9 244 368,41	- 6 513 818,53	+ 41,92%
= RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	20 476 539,11	37 997 153,96	- 46,11%
= RESULTAT AVANT IMPÔTS	20 476 539,11	37 997 153,96	
- Participation des salariés, IS et assimilés	22 464,96	34 272,81	
= RESULTAT NET	20 454 074,15	37 962 881,15	- 46,12%

3.1.3 Le bilan en €

ACTIF EN €	2018			2017
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	112 709 492,37	81 810 382,32	30 899 110,05	31 252 408,64
Immobilisations corporelles	6 862 157 402,75	1 679 594 719,78	5 182 562 682,97	5 169 615 088,28
Terrains	409 333 743,00	6 454 854,49	402 878 888,51	403 034 784,93
Constructions	6 026 043 894,92	1 544 391 391,31	4 481 652 503,61	4 494 387 658,08
Installations techniques, matériels et outillage	37 098 089,90	30 866 803,19	6 231 286,71	6 396 558,19
Collections	298 385,61		298 385,61	298 385,61
Autres immobilisations corporelles	124 962 583,24	97 881 670,79	27 080 912,45	25 727 856,68
Immobilisations mises en conces- sion	259 163,33		259 163,33	259 163,33
Immobilisations corporelles en cours	249 114 941,45		249 114 941,45	222 320 071,29
Avances et acomptes sur com- mandes	15 046 601,30		15 046 601,30	17 190 610,17
Immobilisations financières	17 063 083,93	2 288 951,00	14 774 132,93	14 564 874,64
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ	6 991 929 979,05	1 763 694 053,10	5 228 235 925,95	5 215 432 371,56
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	122 399,45		122 399,45	127 365,27
Créances	83 653 683,58	38 886 388,99	44 767 294,59	37 278 406,47
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne	23 423 441,10		23 423 441,10	11 868 445,95
Créances clients et comptes rattachés	51 900 968,84	38 886 388,99	13 014 579,85	12 636 826,15
Créances sur les redevables (fiscalité affectée)				

Avances et acomptes versés sur commandes	333 196,38		333 196,38	303 822,49
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers			0,00	11 721 614,56
Créances sur les autres débiteurs	7 996 077,26		7 996 077,26	747 697,32
Charges constatées d'avance			0,00	51 834,55
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	83 776 083,03	38 886 388,99	44 889 694,04	37 457 606,29
TRÉSORERIE				
Disponibilités (caisse + banque)	44 756 850,83		44 756 850,83	78 326 494,38
TOTAL III - TRÉSORERIE	44 756 850,83	-	44 756 850,83	78 326 494,38
Comptes de régularisation - IV				
Ecart de conversion Passif - V				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 120 462 912,91	1 802 580 442,09	5 317 882 470,82	5 331 216 472,23

PASSIF EN €	2018	2017
FONDS PROPRES		
Financements reçus	4 380 400 545,57	4 441 365 158,47
Financement de l'actif par l'Etat	4 069 651 215,23	4 156 492 623,48
Financement de l'actif par des tiers	310 390 841,77	284 514 046,42
Fonds propres des dotations		
Ecart de réévaluation	358 488,57	358 488,57
Réserves	911 118 798,92	911 118 798,92
Report à nouveau	-283 894 633,38	-322 968 764,92
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	20 454 074,15	37 962 881,15
Provisions réglementées		
TOTAL I - FONDS PROPRES	5 028 078 785,26	5 067 478 073,62
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	13 599 335,72	10 130 678,20
Provisions pour charges	10 543 385,21	11 328 359,13
TOTAL II - PROVISIONS POUR RISQUES/CHARGES	24 142 720,93	21 459 037,33
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des Ets financiers		
Dettes financières et autres emprunts	216 238 466,95	168 096 756,57
TOTAL III - DETTES FINANCIERES	216 238 466,95	168 096 756,57
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 271 177,77	12 395 959,94

Dettes fiscales et sociales	16 228 270,84	16 202 652,67
Avances et acomptes reçus	2 790 135,67	5 757 568,66
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers	13 972 975,99	14 015 130,55
Autres dettes non financières	910 795,51	21 942 934,06
Produits constatés d'avance	946 996,76	1 007 789,00
TOTAL IV - DETTES NON FINANCIERES	48 120 352,54	71 322 034,88
TRÉSORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	1 302 145,14	2 860 569,83
TOTAL V - TRESORERIE	1 302 145,14	2 860 569,83
Comptes de régularisation - VI		
Ecart de conversion Passif - VII		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	5 317 882 470,82	5 331 216 472,23

3.1.4 Le bilan fonctionnel en €

BILAN FONCTIONNEL VNF	2 018	2 017	variation
Apport	4 069 651 215,23	4 156 492 623,48	
+écarts de réévaluation	358 488,57	358 488,57	
+réserves	911 118 798,92	911 118 798,92	
+report à nouveau	-283 894 633,38	-322 968 764,92	
+résultat de l'exercice	20 454 074,15	37 962 881,15	
+subventions d'investissement	310 390 841,77	284 514 046,42	
+Amortissement et provisions	1 802 580 442,09	1 593 775 682,72	
= CAPITAUX PROPRES (I)	6 830 659 227,35	6 661 253 756,34	2,54%
Provisions pour risques et charges	24 142 720,93	21 459 037,33	
+emprunts et dettes assimilées	216 238 466,95	168 096 756,57	
= ENDETTEMENT A TERME (II)	240 381 187,88	189 555 793,90	26,81%
TOTAL DES RESSOURCES STABLES (I+II=III)	7 071 040 415,23	6 850 809 550,24	3,21%
Immobilisations incorporelles	112 709 492,37	106 196 266,72	
+terrains	399 076 982,19	398 992 097,29	
+constructions	369 353 029,47	361 372 164,91	
+travaux et constructions sur la voie d'eau	5 666 947 626,26	5 508 114 464,04	
+instal, techniques, matériel et outillage industriels	37 098 089,90	35 750 609,47	
+autres immobilisations corporelles, mise en concession	125 520 132,18	118 942 756,26	
+immobilisations en cours	249 114 941,45	222 320 071,29	
+avances et acomptes	15 046 601,30	17 190 610,17	

+immobilisations financières	17 063 083,93	17 015 806,84	
= ACTIF IMMOBILISE NET (IV)	6 991 929 979,05	6 785 894 846,99	3,04%
FONDS DE ROULEMENT (III-IV)	79 110 436,18	64 914 703,25	21,87%
Stocks et en-cours	122 399,45	127 365,27	
+clients et débiteurs divers	51 900 968,84	35 950 033,44	
+personnel avances et acomptes	149 125,47	179 500,38	
+Etat et autres collectivités publiques	23 359 830,74	11 868 445,95	
+comptes transitoires ou d'attente	7 846 951,79	12 341 646,05	
= ACTIF CIRCULANT (V)	83 379 276,29	60 466 991,09	37,89%
Fournisseurs et comptes rattachés	12 937 981,39	12 092 137,45	
+personnel et comptes rattachés	10 699 820,75	10 420 680,65	
+sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 123 375,89	3 089 523,80	
+Etat et autres collectivités publiques	5 131 599,51	8 450 016,88	
produits constatés d'avance	946 996,76	1 007 789,00	
+comptes transitoires ou d'attente	14 883 771,50	35 958 064,61	
= PASSIF CIRCULANT (VI)	47 723 545,80	71 018 212,39	- 32,80%
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (V-VI)	35 655 730,49	- 10 551 221,30	SO
+valeurs mobilières de placement			
+banques, éta financiers et assimilés	43 450 804,69	75 461 923,55	
+régies d'avances	3 901,00	4 001,00	
= TRESORERIE ACTIF (VII)	43 454 705,69	75 465 924,55	- 42,42%

Le fonds de roulement augmente de 21,9 % (+14,2 M€). Fin 2018, le fonds de roulement est de 79,1 M€. Les dépréciations des comptes clients sont réintégrées dans sa détermination. De ce fait, il inclut 38,9 M€ de dépréciations de comptes clients (dont l'augmentation 2018 est essentiellement issue d'un contentieux avec EDF et de la hausse des impayés de la Société internationale de la Moselle). Le fonds de roulement est impacté de l'endettement croissant lié à la comptabilisation des encours de redevances d'investissement du PPPBAM en dettes financières lors des mises en services de groupes de barrages.

Le besoin en fonds de roulement de +35,7 M€ est en forte évolution par rapport à 2017 où il était de -10,6 M€. L'explication se trouve dans la hausse importante des créances (+22,9 M€) en raison de la hausse des restes à recouvrer (dont EDF, SIM et Union Européenne pour le « Grant Agreement ») et de la baisse des dettes (-23,3 M€) en raison principalement du remboursement d'avances non consommées de 20,0 M€ à l'Union Européenne dans le cadre de la convention n° 2007-EU-30010-P.

La trésorerie résultante de 43,5 M€ au 31 décembre 2018 est en baisse de 42,4% (-32,0 M€). Toutefois, cette évolution doit être nuancée dans la mesure où 20,0 M€ ont été reversés à l'Union Européenne pour des avances non utilisées dans le cadre de la convention n° 2007-EU-30010-P.

La trésorerie de 43,5 M€ inclut 7,4 M€ de trésorerie dans le cadre d'opérations pour comptes de tiers avec l'Allemagne pour les travaux sur le barrage agricole de Breisach et la digue de Lauterbourg ou d'aides fléchées, ce qui la ramène potentiellement à 36,1 M€.

Elle doit aussi couvrir les provisions pour risques et charges (24,1 M€). Ces éléments conduisent donc à relativiser un niveau de trésorerie à fin 2018.

3.1.5 Le tableau de financement en €

Bilan fonctionnel	2018	2017	Tableau de financement	2018/2017
Fonds de roulement	79 110 436,18	64 914 703,25	Variation du Fonds de roulement	14 195 732,93
Besoins en fonds de roulement	35 655 730,49	- 10 551 221,30	Variation excédent de besoin en fonds de roulement	46 206 951,79
Trésorerie	43 454 705,69	75 465 924,55	Variation trésorerie	- 32 011 218,86

Variation du fonds de roulement net global	Exercice 2018		Solde
	Besoins (variation négative de 2018 à 2017)	Dégagement (variation positive de 2018 à 2017)	
VARIATIONS "EXPLOITATION"			0,00
Variations des actifs d'exploitation :			0,00
Stocks et en-cours	0,00	4 965,82	4 965,82
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	15 950 935,40	0,00	- 15 950 935,40
Variations des dettes d'exploitation :			0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00	0,00
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation	364 761,52	0,00	- 364 761,52
(A) Variation nette "Exploitation"	16 315 696,92	4 965,82	- 16 310 731,10
VARIATION "HORS EXPLOITATION"			
Variation du poste "autres débiteurs"	31 106 826,15	0,00	- 31 106 826,15
Variation par le report à nouveau	0,00	0,00	0,00
Variations du poste "autres créditeurs"	0,00	1 210 605,46	1 210 605,46
(B) Variation nette "Hors exploitation"	31 106 826,15	1 210 605,46	- 29 896 220,69
cumul des variations "exploitation" et "hors exploitation" (besoin ou dégagement net de fonds de roulement)		1 215 571,28	- 46 206 951,79
VARIATION "TRÉSORERIE"			
Variations des disponibilités		32 011 218,86	32 011 218,86
Variations des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		2 860 569,83	2 860 570,83
(C) Variation nette "Trésorerie"	0,00	32 011 218,86	32 011 218,86
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			
Emploi net ou Ressource nette	14 195 732,93		

3.2 Annexes

3.2.1 Propos liminaires de l'annexe comptable

La présente annexe comptable fournit des informations sur les méthodes employées ainsi que des commentaires sur les principaux mouvements comptables enregistrés en 2018 et soldes des comptes à la clôture du 31 décembre 2018. Les notes et tableaux ci-dessous font partie intégrante de l'annexe.

L'attention du lecteur est appelée sur les points suivants :

- Le domaine public fluvial, confié à VNF en gestion, a été en partie intégré à l'actif du bilan au 1er janvier 2011. Il comprend donc, en plus des biens acquis intégrés dans le domaine privé, les ouvrages d'infrastructure (barrages, écluses, biefs ...) du domaine public fluvial confié depuis la création de l'Etat à VNF, les terrains et les bâtiments à l'exclusion des biens nécessaires au fonctionnement des services de l'Etat chargés de l'exploitation et de l'entretien des voies navigables.
- L'inventaire des biens confiés par l'Etat à VNF a été établi entre 2009 et 2012. Il n'a cessé depuis de faire l'objet de mises à jour, tant au niveau de ses objets fonciers et immobiliers, que des données qui s'y rapportent (adresse, contenance, statut, urbanisme, servitudes, occupation...). Cette procédure de fiabilisation de l'inventaire s'est poursuivie depuis 2016. En 2016, ont été sortis comptablement de l'actif de VNF les ouvrages de type ponts et passerelles. En 2017, le programme de fiabilisation s'est poursuivi et un groupe de travail a été mis en place pour permettre de rendre cet inventaire de plus en plus précis. En 2018, une cartographie de l'existant a été effectuée en distinguant les biens cadastrés de ceux non cadastrés.
- Le référentiel de contrôle interne de VNF se développe. Les volets recettes, immobilisations et paye sont opérationnels. Les contrôles du comptable sur la dépense sont organisés selon les méthodes du contrôle hiérarchisé de la dépense explicitement prévues par l'article 42 du décret sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Afin d'accélérer la reddition des comptes dans la perspective de la pleine application des dispositions du décret GBCP, une clôture intermédiaire a été réalisée en date du 30 septembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des normes comptables et de l'instruction commune applicable aux établissements publics nationaux, du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices.

3.2.2 Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

3.2.2.1 FAITS CARACTÉRISTIQUES

L'année 2018 a été marquée par les éléments qui suivent :

- La sécheresse et les insuffisances en réserves d'eau dans certains secteurs, puis des crues importantes comme celle de l'Aude en fin d'année ont généré des frais de fonctionnement et d'investissement accrus au regard d'une année classique d'exploitation ;
- VNF a poursuivi le recensement de sa production immobilisée en 2018. Outre les grands projets transverses comme le PPPBAM, les directions territoriales ont été sollicitées en vue de recenser les temps passés par leurs personnels dans le cadre de projets d'investissements prédéfinis par l'agence comptable principale ou de nouveaux projets ajoutés par leur soin. Les temps ont été déclarés par pourcentage annuel et seuls les temps supérieurs ou égaux à 10 % ont été retenus. La valorisation de la production immobilisée a été ensuite réalisée par application de la masse salariale annuelle des inté-

- ressés complétée d'un prorata de frais généraux de chaque direction en fonction des effectifs de chacune d'entre elles ;
- Par lettre du 20 décembre 2017, l'Union Européenne a signifié à VNF la clôture de la convention n° 2007-EU-30010-P relative au projet Seine Escaut où elle demande le reversement à VNF d'un montant de préfinancement non employé de 19,971 M€. Le dénouement financier est intervenu sur l'exercice 2018 ;
 - Dans le prolongement de l'arrêt du 25 mars 2013 (société Climespace) de la Cour administrative d'appel de Paris estimant que la taxe hydraulique était une aide d'Etat contraire au droit communautaire, pour lequel l'établissement s'est pourvu en cassation, le tribunal administratif de Pontoise a, dans un jugement du 25 septembre 2014, fait droit à une requête de la société urbaine de climatisation. VNF a interjeté appel de ce jugement devant la Cour administrative de Versailles le 4 décembre 2014, et celle-ci, par un arrêt du 24 juillet 2018 a fait droit à la demande de VNF en annulant le jugement du TA de Cergy-Pontoise du 4 décembre 2014. Dans l'affaire Climespace, le Conseil d'Etat a fait droit à la demande de VNF de censurer l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris par une décision du 21 octobre 2015. Il a renvoyé l'affaire devant la CAA de Paris qui a statué en faveur de VNF par un arrêt du 2 mars 2017. La société Climespace s'est pourvue en cassation ; pourvoi qui n'a pas été admis par une décision du Conseil d'Etat du 26 juillet 2018 ;

Par ailleurs, et pour les mêmes motifs, la société EDF a introduit deux requêtes devant le tribunal administratif de Lille : la première porte sur les exercices 2009-2013 et la seconde sur les exercices 2014-2015. L'incidence maximum de ces recours portant sur les années 2009 à 2015, est de six années de taxe hydraulique versée par EDF à l'établissement, soit 749,9 M€. Par jugement du 19 décembre 2017, le tribunal administratif de Lille a rejeté les demandes d'EDF pour les deux requêtes. EDF a fait appel de ce jugement devant la Cour administrative d'appel de Douai le 17 février 2018, recours toujours en cours à la date de rédaction du présent rapport. Au 31 décembre 2018, VNF n'a pas constaté de provision sur ce risque dans la mesure où, d'une part, l'Etablissement considère disposer d'éléments juridiques étayés quant au caractère légal de cette taxe et, d'autre part, aucun des jugements susmentionnés ne présente un caractère définitif.

3.2.2.2 COMPARABILITÉ DES COMPTES

La présentation des comptes annuels enregistre les modifications suivantes par rapport à 2017 :

- Suite à la mise en service en 2018 des barrages du groupe 4 du PPPBAM, il a été constaté une dette financière de 52,7 M€ correspondant aux redevances R1 restant à verser pour ce groupe au 31/12/2018 (les redevances d'investissement R1 non encore payées des ouvrages mis en service sont assimilées à des dettes financières dans le cadre des contrats de PPP). Pour mémoire, la mise en service des groupes 0 et 1 avait engendré la constatation d'une dette financière de 50,3 M€ en 2016 et celle des groupes 2 et 3 d'une dette de 118,7 M€ en 2017. A la clôture 2018, la dette financière relative aux mises en services de barrages s'élève à 214,4 M€ ;
- Dans le cadre de la convention de financement européenne n° 2014-EU-TM-0373-M dite « Grant Agreement », VNF a comptabilisé pour la première fois les produits à recevoir pour un montant de 4,3 M€ qui correspondent à la subvention attendue au regard des dépenses de 2018 éligibles au financement que VNF entend déclarer (selon leur estimation au jour de la clôture).

En complément de l'affectation du résultat bénéficiaire 2017 de 37,96 M€ en report à nouveau, les corrections d'omissions comptabilisées sur la période impactent positivement le report à nouveau à hauteur de 1,1 M€ expliquées par la mise en service comptable en 2018 d'immobilisations physiquement mises en service au cours des exercices précédents ce qui génère le calcul d'amortissements exceptionnels et de quotes-parts des financements rattachés. L'ajustement en résultant a été comptabilisé dans le poste « report à nouveau ». L'impact est de 1,3 M€ au débit du compte 119 « report à nouveau solde débiteur » et de 2,4 M€ au crédit du compte 110 « report à nouveau créateur ».

3.2.3 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels et ayant un lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture n'a été constaté.

3.2.4 Les comptes de capitaux

3.2.4.1 LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent en fin d'exercice à 5 028 M€, en diminution de 39 M€ par rapport à 2017. Ils sont constitués ainsi :

Capitaux propres en M€	2016	2017	Augmentation	Diminution	2018
Dotations et financements de l'actif par l'Etat	4 434	4 157	87	174	4 070
Subventions d'investissement reçues, nettes des transferts annuels au compte de résultat	339	284	34	8	310
Mise en réserve des résultats précédents	860	911			911
Report à nouveau	- 355	-323	40	1	- 284
Résultat non encore affecté	51	38	20	38	20
TOTAL	5 329	5 067	181	221	5 028

Parmi les variations les plus marquantes des capitaux propres, il faut signaler le financement des actifs par l'AFITF (Etat) pour 81 M€, les financements par des tiers autres que l'Etat pour 33,7 M€, l'affectation du résultat 2017 en réduction du report à nouveau déficitaire (38 M€) et le résultat excédentaire de 2018 en attente de décision du conseil d'administration pour son affectation.

3.2.4.2 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions figurant dans le tableau ci-dessous font partie des capitaux propres mentionnés au paragraphe 3.2.4.1. Les montants indiqués dans le tableau sont les montants nets des reprises au résultat.

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice		Financements de l'exercice reçus		Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé		Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé		Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé		Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé		Cumul à la fin de l'exercice
	4 156 492 623,48	83 293 195,33	4 226 607,73	167 755 590,26	775 881,76	5 829 739,29	4 069 651 215,23						
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT													
Financements non rattachés à un actif													0,00
Financements rattachés à un actif													0,00
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	3 550 391 450,75	2 342 995,33	4 226 607,73	148 639 400,74	775 881,76	5 822 066,24	3 401 723 705,07						
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	417 521,56	0,00		105 459,20			312 062,36						
- Financement des autres actifs :													
État	605 683 651,17	80 950 200,00		19 010 730,32		7 673,05	667 615 447,80						
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA													
Autres													0,00
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	284 514 046,42	33 743 471,87	0,00	7 866 676,52	0,00	0,00	310 390 841,77						
Financements non rattachés à un actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00
- Régions													0,00
- Départements													0,00
- Communes et groupements de Communes													0,00
- autres collectivités et établissements publics													0,00
- Union Européenne													0,00
- autres organismes													0,00
- autres													0,00
Financements rattachés à un actif	284 514 046,42	33 743 471,87	0,00	7 866 676,52	0,00	0,00	310 390 841,77						
- Régions	106 027 349,69	9 877 616,66		2 733 513,85			113 171 452,50						
- Départements	7 469 296,06	3 149 858,33		225 022,61			10 394 131,78						
- Communes et groupements de Communes	731 147,74	114 604,80		17 639,67			828 112,87						
- autres collectivités et établissements publics	12 042 721,75	8 932 222,00		187 982,15			20 786 961,60						
- Union Européenne	26 387 483,36	8 983 411,54		966 346,21			34 404 548,69						
- autres organismes	127 016 537,02	2 170 550,43		3 666 481,92			125 520 605,53						
- autres	4 839 510,80	515 208,11		69 690,11			5 285 028,80						
TOTAUX	4 441 006 669,90	117 036 667,20	4 226 607,73	175 622 266,78	775 881,76	5 829 739,29	4 380 042 057,00						

Compte tenu de sa transparence, l'AFITF est considérée comme faisant partie de l'Etat.

Depuis l'exercice 2011, les subventions reçues sont amorties au même rythme que les biens qu'elles financent lorsque leur rattachement est réalisé.

3.2.4.3 LES AUTRES FONDS PROPRES

Au titre de l'exercice 2018 dans le dossier « Bateaux Canal du Nord », 12 k€ ont été recouvrés auprès des bateliers emprunteurs au titre du moratoire fixé en mars 2009.

	Solde au 01/01/2018 en M€	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2018
Avance du Conseil Régional N-PdC	0,64	0,00	0,01	0,63
Prêts aux bateliers	0,50	0,00	0,01	0,49
Solde sur titrage en totalité d'un batelier aux fins de poursuites				0,14

Il reste 6 dossiers à traiter pour un montant total au 31 décembre 2018 de 641 k€. Les paiements des dossiers en cours pour 12 k€ ont été reversés au conseil régional Nord Pas de Calais. L'encaissement de 12 k€ de prêts aux bateliers engendre un reste à recouvrer, à la clôture 2018, de 488 k€.

3.2.4.4 LES PROVISIONS

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus au cours de l'exercice ou en cours à la date de clôture, rendent probables quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance peuvent demeurer incertaines (Règlement n° 00-6 du CRC). Une provision pour risque est la transcription d'une obligation qui provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Les provisions sont présentées dans le tableau suivant :

PROVISIONS	Provisions au 01/01/2018	Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/2018
Provisions pour risques	10 130 678,20	4 311 507,52	842 850,00	13 599 335,72
Provisions pour charges	11 328 359,13	109 687,56	894 661,48	10 543 385,21
TOTAL	21 459 037,33	4 421 195,08	1 737 511,48	24 142 720,93

Provisions pour risques

Les provisions pour risques sont réparties en trois sous-catégories.

Provisions pour risques	Provisions au 01/01/2018	Dotations	Reprises*	Provisions au 31/12/2018
Litiges avec les personnels	594 106,20	129 027,52	153 966,00	569 167,72
Litiges juridiques	3 471 572,00	4 182 480,00	688 884,00	6 965 168,00
Litiges sur travaux	6 065 000,00			6 065 000,00
TOTAL	10 130 678,20	4 311 507,52	842 850,00	13 599 335,72

* dont 0,482 M€ non consommés

Provisions pour charges

Les provisions pour charges sont réparties en quatre sous-catégories.

Provisions pour charges	Provisions au 01/01/2018	Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/2018
Médailles du Travail	257 711,61		76 386,57	181 325,04
Indemnités de fin de carrière	3 120 421,52	109 687,56	242 424,91	2 987 684,17
Provisions pour CET	5 321 100,00		385 526,00	4 935 574,00
Charges sociales et fiscales sur CET	2 629 126,00		190 324,00	2 438 802,00
TOTAL	11 328 359,13	109 687,56	894 661,48	10 543 385,21

Conformément à l'avis n° 2012-01 du conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP), et dans le cadre de la prise en charge de la paie des collaborateurs fonctionnaires ou sous contrat de droit public, l'établissement a comptabilisé dès l'exercice 2013 les provisions et charges relatives aux comptes épargne-temps. Fin 2018, les engagements pour CET sont de 4,9 M€ et les charges correspondantes de 2,4 M€. La diminution est liée à la diminution du nombre de jours épargnés par les agents en raison d'une part de la baisse des effectifs et, d'autre part, des mesures fiscales liées à la mise en place du prélèvement à la source. L'impact aurait même été plus important sans la revalorisation de la valeur unitaire des jours de CET à compter du 1er janvier 2019. Les variations de CET ont été passées en net étant donné que le détail n'a pu être fourni par les directions territoriales à la clôture.

En application de la recommandation du CNC n° 2003-R-01, VNF comptabilise au titre des avantages consentis au personnel des provisions pour médailles du travail et pour indemnités de fin de carrière. La provision pour les indemnités de fin de carrière des personnels de droit privé (c-158-2) retient comme critères par salarié :

- Âge du salarié ;
- Ancienneté dans l'établissement au 31/12/N ;
- Ancienneté dans l'établissement le jour ou le salarié part en retraite (65 ans) ;
- Indemnité et charges pour le salarié au 31/12/N.

A ces éléments sont affectés plusieurs coefficients : 7,52 % correspondant au taux de rotation, application de l'indice INSEE TD-TV 01-03 pour la table de survie, 1,50 % au titre du taux de revalorisation et 1,53 % pour l'actualisation – au taux moyen de rendement des obligations privées – (depuis 2015, le taux d'actualisation pris en compte retient la moyenne sur 2 années consécutives afin de limiter la volatilité des ajustements). Le taux de charges sociales retenu est de 54 %.

3.2.4.5 LES DETTES FINANCIÈRES

VNF n'a pas d'emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les seules dettes financières comptabilisées jusqu'en 2015 étaient les dépôts et cautionnements reçus, à restituer à l'échéance. Les dépôts et cautionnements reçus concernent des garanties reçues des clients sur les COT attribuées pour les bateaux à usage commercial, pour les bateaux logements ou pour les maisons éclésières. Au 31 décembre 2018, ils s'élèvent à 1,2 M€.

A compter de 2016, VNF a également comptabilisé une dette financière dans le cadre du PPPBAM correspondant à la dette relative aux barrages mis en service. En effet, les barrages mis en service sont activés dans les immobilisations avec pour contrepartie la dette financière correspondante à la somme des redevances à payer durant le contrat. Seules les redevances dites R1 relatives au coût de construction sont incluses dans ces dettes.

Les redevances d'investissement R1 des ouvrages mis en service et non encore payées sont assimilées à des dettes financières dans le cadre des contrats de PPP. En 2018, suite à la mise en service des immobilisations du groupe 4, 52,7 M€ ont été inscrits en dettes nouvelles. En revanche, suite aux versements des redevances d'investissement pour les groupes 0 à 3, les dettes financières relatives à ces groupes ont diminué de 4,3 M€ en 2018. De ce fait, l'ensemble des dettes financières relatives au PPPBAM au 31 décembre 2018 s'élève à 214,4 M€.

3.2.5 Les immobilisations

Depuis la création de VNF, les immobilisations inscrites au bilan correspondent aux travaux, constructions et autres biens acquis par VNF. L'ensemble des immobilisations, corporelles, incorporelles ou financières, était évalué à leur coût d'acquisition ou de production. Le domaine public confié à VNF en gestion a fait en partie l'objet d'un recensement et d'une évaluation en 2010. Une partie de celui-ci, correspondant à des terrains, bâtiments et maisons éclusières dont VNF a le contrôle, a été inscrit à son bilan au 31 décembre 2010. Une deuxième vague d'inscription correspondant aux ouvrages techniques sur la voie d'eau a été effectuée dans le cadre des comptes de l'exercice 2011.

Le total de l'actif immobilisé brut au bilan 2018 est de 6 992 M€ (y compris 17 M€ d'actif financier). Compte tenu des amortissements et provisions pour un total de 1 764 M€, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé ressort à 5 228 M€ (dont 4 482 M€ concernent des constructions).

3.2.5.1 L'INVENTAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONFIE

En application de l'article 1 alinéa 2 de la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, l'Etat a confié à VNF les voies navigables proprement dites et leurs dépendances ainsi que les biens meubles et immeubles nécessaires à l'accomplissement de ses missions. En conséquence Voies navigables de France s'est vu attribuer ce patrimoine, dont il perçoit les produits d'exploitation et qu'il peut valoriser ou céder sous réserve des règles relatives à la domanialité publique.

En application de l'article 2 du décret n° 91-796 du 20 août 1991 relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991, la circulaire du 30 mars 1992 prévoyait que les ministres chargés du domaine et des voies navigables fixeraient par arrêté la liste des immeubles nécessaires à l'exercice des missions de Voies navigables de France et qui lui sont confiés.

En 2010, l'inventaire du domaine public fluvial a été fiabilisé et évalué. Au 31 décembre 2010 aucun arrêté de transfert n'avait été pris et publié. Toutefois, au sens économique, VNF ayant le contrôle de ces biens, les terrains et bâtiments sur la voie d'eau ont été inscrits dans les comptes en 2010 et les terrains de halage en 2011. Pour cette opération, a été sortie la valeur des travaux effectués sur le domaine intégré. Le patrimoine intégré a été valorisé au 1er janvier 2011.

La mise en place de l'EPA au 1er janvier 2013 et la mise en œuvre des dispositions du décret n°2012-1083 du 25 septembre 2012 font que les comptes de l'exercice 2018 comportent l'ensemble des biens de l'Etat confiés à VNF pour l'exercice de ses missions.

3.2.5.2 PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS

L'ensemble des immobilisations, corporelles, incorporelles ou financières, est évalué à leur coût d'acquisition ou de production à l'exception des immobilisations du domaine public confié par l'Etat.

Il est précisé que le domaine intégré en 2010 (terrains et bâtiments), pour les éléments nouvellement recensés, a été évalué sur une valeur brute de 370 M€ correspondant à la valeur vénale d'usage. C'est à dire à la valeur des actifs au regard de leur utilisation et de leur état actuel. VNF n'a pas pris en compte le potentiel de valorisation qui pourrait résulter d'un changement de destination ou d'une cession du bien pour les terrains.

Pour les biens banalisés (comme les logements ou les bureaux), cette valeur d'usage se confond avec la valeur de marché (vénale).

Pour les biens non banalisés (comme les terrains), cette valeur est déterminée à partir de la valeur de marché du foncier, à laquelle s'ajoutent les coûts nécessaires à la constitution des aménagements utiles à leur usage.

Pour les ouvrages d'infrastructure, la valeur d'intégration a été calculée sur la base de la valeur d'usage, en tenant compte du potentiel de service résiduel des actifs. Les évaluations ont été élaborées à partir du schéma directeur de maintenance de la voie d'eau, qui estimait le coût de remplacement des ouvrages et envisageait leur durée de vie résiduelle.

Production immobilisée

La production à soi-même d'immobilisations s'élève à 6,2 M€ en 2018 (4,4 M€ en 2017).

Outre la production immobilisée de l'atelier de Férin (Nord) enregistrée depuis plusieurs années, en 2016, VNF avait mis en expérimentation une méthode d'évaluation de la production immobilisée visant à recenser à terme l'ensemble des travaux, études, suivis pour les projets d'investissement les plus importants du siège et de la direction territoriale Nord-Pas-de-Calais. Cela a conduit, en 2018, l'ensemble des directions territoriales à fournir les éléments permettant de comptabiliser une production immobilisée de 5 179 k€. Des projets comme le PPPBAM (874 k€) ou le RIS COMEX (129 k€) ont aussi fait l'objet d'une valorisation.

PPPBAM

Un contrat de partenariat public privé est actuellement en cours pour la construction de 29 barrages à compter de 2016 pour une livraison prévue en 2020.

La méthode de comptabilisation retenue pour les barrages mis en service consiste en l'activation desdits barrages pour un montant correspondant à la somme des redevances dites R1 qui représentent le coût de construction de l'ouvrage. En contrepartie de cet actif, une dette financière est créée qui viendra se réduire au fur et à mesure du paiement de cette redevance R1. En 2016, l'activation des barrages s'était faite à hauteur de 51,2 M€, et a été complétée par 118,0 M€ d'activation au cours de l'exercice 2017 (concernant deux groupes de barrages) et 52,7 M€ d'activation en 2018 (un groupe de sept barrages).

Une redevance appelée R4 dite de « Gros entretien et réparation » est appelée trimestriellement sur chaque barrage afin de couvrir les frais occasionnés lors de gros travaux permettant l'amélioration des performances des ouvrages et leur prolongation de vie. Cette redevance R4 ne concerne pas la maintenance et l'entretien courants qui sont repris dans une autre redevance. La redevance R4 est dédiée aux opérations d'investissement. Dans ces conditions, VNF a fait le choix d'activer ces redevances en immobilisations et suivre, extra-comptablement, les remplacements des composants réalisés par le prestataire. Lors du remplacement des composants, l'actif remplacé sera sorti à la valeur correspondant à la nouvelle entrée si celle-ci est suffisamment précise et fléchée.

Une redevance appelée R5 dite de « déconstruction » est réglée en une seule fois pour chaque barrage lors de sa mise en service et indépendamment de la date réelle de déconstruction. La déconstruction de l'ancien barrage est indispensable au fonctionnement à plein régime du nouveau barrage. Elle ne peut être opérée qu'à l'issue de la mise en service et d'une période de test du nouveau barrage (l'ancien barrage permettant de tenir la ligne d'eau le temps de la construction et de suppléer le nouveau barrage en cas de défaillance durant les tests). Pour ces raisons, VNF comptabilise cette redevance en immobilisations en cours lors du paiement et cette immobilisation sera amortie en une seule année lorsque le barrage concerné sera effectivement déconstruit et le procès-verbal de déconstruction obtenu.

Les deux autres redevances que sont R2 et R3 concernent les charges financières du contrat et les frais de maintenance des ouvrages sont intégrées directement dans les coûts de fonctionnement de l'établissement.

Concernant la durée d'amortissement de ces biens, le choix a été fait de les amortir sur la durée maximale actuellement retenue par VNF, à savoir 70 ans. Le Conseil d'Administration a cependant voté la possibilité, notamment dans le cadre de la redevance R5 et la déconstruction des barrages obsolètes, de réduire la durée d'amortissement à la durée de vie restante. La dépréciation est basée sur la date estimative de déconstruction fixée au contrat majoré d'une année pour faire face aux éventuels aléas. A la clôture 2018, une dépréciation a été comptabilisée sur les ouvrages à déconstruire dans le cadre du contrat de PPP à hauteur de 9,1 M€ pour un total d'ouvrages concernés de 17,4 M€ en valeur nette comptable.

3.2.5.3 LES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

L'établissement respecte les termes du décret n° 91-796 du 20 août 1991 relatif au domaine confié en ce qui concerne le changement d'utilisation et l'aliénation des biens du domaine géré, et les prescriptions de la circulaire n° 92-16 du 30 mars 1992 portant instruction relative à la consistance du domaine public fluvial confié. Ainsi, les immeubles confiés à l'établissement public ne peuvent faire l'objet d'un déclassement, d'un changement d'affectation, d'un transfert de gestion ou d'une

aliénation que dans les conditions et suivant les procédures applicables aux biens de l'Etat. En 2018, VNF a reçu 1,4 M€ de produits issus de cessions d'actifs.

3.2.5.4 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS EN 2017

Les immobilisations brutes de VNF passent de 6 786 M€ à la clôture de l'exercice 2017 à 6 992 M€ au 31 décembre 2018, soit une variation de + 206 M€.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2018				
Situation et mouvements	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Totales brutes	Diminutions Totales brutes	Valeur brute à clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	92 299 246,50	6 246 559,36	1 678 584,18	96 867 221,68
Immobilisations incorporelles en cours	13 897 020,22	4 334 270,90	2 389 020,43	15 842 270,69
Immobilisations corporelles	6 423 172 091,97	191 792 447,97	16 968 679,94	6 597 995 860,00
Immobilisations corporelles en Cours	239 510 681,46	146 039 381,20	121 388 519,91	264 161 542,75
Immobilisations financières	17 015 806,84	125 796,30	78 519,21	17 063 083,93
Total	6 785 894 846,99	348 538 455,73	142 503 323,67	6 991 929 979,05

Les augmentations d'immobilisations 2018 sont notamment générées par :

Investissements réalisés au cours de l'année	167,431 M€
Mises en service comptable (entrées des comptes 20 et 21 par transfert des immobilisations en cours)	123,746 M€
Mise en service de 7 Barrages du PPPBAM (Groupe 4)	52,7 M€
Production immobilisée	6,2 M€
Intégration des écarts d'inventaire	2,343 M€

Les diminutions sont principalement générées par la sortie des actifs liés à :

Mises en service comptables (sorties des comptes 23)	123,746 M€
Sorties et cessions de l'année	11,792 M€
Ecarts d'inventaires	6,236 M€
Annulations/ dépenses antérieures	0,109 M€

Les immobilisations en cours

Les en-cours d'immobilisations, corporelles ou incorporelles, augmentent de 26,6 M€ sur l'année 2018. L'objectif de mises en services pour 2018 avait été fixé à 100 M€ et les réalisations sont de 123,7 M€.

Les immobilisations corporelles en cours représentent 3,78 % de l'actif immobilisé brut de VNF au 31 décembre 2018 (3,53% au 31/12/2017, 3,79% au 31/12/2016). Les immobilisations incorporelles en cours représentent 0,23 % de l'actif immobilisé brut (0,20% au 31/12/2017, 3,15% au 31/12/2016).

En cours immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à clôture de l'exercice
En-cours immo. incorporelles*	13 897 020,22	4 334 270,90	2 389 020,43	15 842 270,69
En-cours immo. corporelles**	239 510 681,46	146 039 381,20	121 388 519,91	264 161 542,75
Total En cours	253 407 701,68	150 373 652,10	123 777 540,34	280 003 813,44

* dont 3 750 937,68 € d'avances et acomptes sur commandes incorporelles

** dont 15 046 601,30 € d'avances et acomptes sur commandes corporelles

- Les immobilisations incorporelles en cours

Les immobilisations incorporelles en cours ont augmenté de 1,9 M€ en 2018. Les immobilisations incorporelles en cours représentent 15,8 M€ fin 2018. Ces montants ne sont pas encore soumis à l'amortissement.

En cours : immobilisations Incorporelles	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à clôture de l'exercice
Avances et acomptes	4 288 172,03	0,00	537 234,35	3 750 937,68
Etudes Grande Liaisons	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres études encours	6 860 646,55	2 851 980,25	405 836,54	9 306 790,26
Etudes informatique	2 748 201,64	1 482 290,65	1 445 949,54	2 784 542,75
Total En cours incorporelles	13 897 020,22	4 334 270,90	2 389 020,43	15 842 270,69

- Les immobilisations corporelles en cours

Les immobilisations corporelles en cours se montent à 264,2 M€, en hausse de 24,7 M€. L'augmentation des investissements par rapport aux exercices précédents explique cette hausse. Ce montant correspond à moins de deux années d'investissement de VNF.

En cours : immobilisations corporelles	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à clôture de l'exercice
Terrains	36 025 367,85	10 973 920,51	7 366 709,08	39 632 579,28
Bâtiments , ouvrages, autres	203 485 313,61	135 065 460,69	114 021 810,83	224 528 963,47
Total En cours corporelles	239 510 681,46	146 039 381,20	121 388 519,91	264 161 542,75

Les immobilisations

- Les immobilisations incorporelles

Immobilisations Incorporelles	Valeur brute à l'ouverture l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à clôture de l'exercice
R&D. Etudes - 203	58 291 996,60	2 217 506,29	515 629,01	59 993 873,88
Licences - 205	34 007 249,90	4 029 053,07	1 162 955,17	38 873 347,80
Fonds de commerce -207	0,00		0,00	0,00
Total	92 299 246,50	6 246 559,36	1 678 584,18	96 867 221,68

La variation des immobilisations incorporelles se traduit par une hausse de 4,6 M€. Cette variation provient principalement de sorties d'inventaire pour -1.3 M€) ; alors que les augmentations sont liées à 1.6 M€ de mises en service comptables et 4.5 M€ d'acquisitions informatiques.

- Les immobilisations corporelles

Immobilisations Corporelles	Valeur brute à l'ouverture l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à clôture de l'exercice
Terrains	408 479 644,04	2 266 314,64	1 412 215,68	409 333 743,00
Bâtiments, ouvrages	5 859 999 082,20	17 305 123,96	13 260 311,24	6 026 043 894,92
matériels, collections, mobilier	154 434 202,40	10 221 009,37	2 296 153,02	162 359 058,75
Immos mises en concession	259 163,33			259 163,33
Total	6 423 172 091,97	191 792 447,97	16 968 679,94	6 597 995 860,00

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 6 598,0 M€ à la clôture de l'exercice 2018 et sont en hausse de 165,8 M€.

Il s'agit notamment des intégrations des mises en service de l'année 2018 pour 113.2 M€ (dont 57,2 M€ pour le PPPBAM comprenant 52,7 M€ de redevances R1 pour le groupe 4 complété de 4,5 M€ par le transfert des en cours et production immobilisée afférents à la mise en service de ce groupe), des investissements de l'année pour 18.1 M€, des entrées d'écart d'inventaire pour 2.3 M€, des sorties d'écarts d'inventaire pour -6.2 M€ et des cessions pour -10.5 M€.

- Les immobilisations financières

Situation et mouvements en €	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à clôture de l'exercice
Immobilisations financières	17 015 806,84	125 796,30	78 519,21	17 063 083,93
DETAIL				
Les titres de participation et actions de sociétés filiales				11 876 694,00
Bateaux Canal du Nord pour le compte du CRNPDC				488 101,29
Créances diverses, dépôts et cautionnement donnés				1 887 661,57
Prêts aux personnels (dont effort de construction 1,1 M€)				1 310 627,07
Fonds de prêts d'honneur Fluvial Initiative				1 500 000,00
Total				17 063 083,93

La progression des immobilisations financières est quasi nulle en raison du remboursement des prêts pour 0,1 M€ (canal du Nord et prêt au personnel - cf. paragraphe 2.15.1) et de l'accroissement des prêts au personnel via le fonds 1% logement.

• Tableau des filiales

Participations en €	Nombre de titres	Valeur brute au bilan 31/12/2018	Capital de l'entreprise	Pourcentage détenu
S.A.S. Rives et Développement	1 320	1 320 000,00 €	2,20M€	60,00%
S.A.S. Ile Folien	5 010	5 010,00 €	0,01M€	50,10%
SCI « 45 Quai Rambaud »	472 501	945 002,00 €	1,89M€	49,99%
SCI « les Salins »	1 305 250	1 305 250,00 €	2,90M€	45,00%
SCI « Espace sucrière »	24 200	2 420 000,00 €	4,84M€	50,00%
SCI « Polygone confluent »	1 582 800	1 582 800,00 €	5,31M€	30,00%
SCI « Pavillon vert »	2 246 600	2 246 600,00 €	5,61M€	40,00%
SCI « Pavillon 52 »	1 813 490	1 813 490,00 €	5,18M€	35,00%
SCI "TROBOT"	768 845	238 342,00 €	0,77 M€	31,00%
Total participations		11 876 494,00 €		

Sur 2018, l'établissement n'a participé ni à la création de structure ni à des mouvements de capital touchant les sociétés filiales.

3.2.5.5 LES AMORTISSEMENTS ET LES DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS

Politique d'amortissement

Les amortissements des biens immobilisés sont calculés à compter de la date de mise en service connue.

Les frais annexes relatifs à l'acquisition ou à la production d'une immobilisation, les droits de mutation, les honoraires ou commissions et les frais d'actes, sont intégrés à celle-ci.

Les amortissements pratiqués par VNF sont uniquement de type linéaire.

Les immobilisations corporelles suivantes de Voies navigables de France font l'objet d'amortissement en application de la méthode des composants.

Un seuil de 15 % du total de l'immobilisation peut être pris en considération pour la détermination de ces composants, avec un minimum de 500 euros HT par composant.

• **Engins flottants motorisés**

Les engins flottants motorisés font l'objet d'un amortissement sur le modèle suivant :

Structure, moteur, accessoires.

- La structure « coque » est amortie sur une durée de 25 ans ;
- Les moteurs sont amortis sur une durée de 15 ans ;
- Les autres éléments sont amortis sur une durée de 5 ans.

• **Bâtiments et locaux administratifs ou techniques**

Les bâtiments administratifs font l'objet d'un amortissement sur le modèle suivant :

Structure, Étanchéité, aménagement-agencement, installations techniques.

- La structure est amortie sur une durée de 50 ans ;
- L'étanchéité est amortie sur une durée de 20 ans ;
- L'aménagement - agencement sont amortis sur une durée de 15 ans ;
- Les équipements et installations générales font l'objet d'un amortissement sur 10 ans.

L'analyse des coûts de remplacement des parties d'ouvrage, et des durées de vie associées telles qu'elles ont été définies dans le cadre du schéma directeur de maintenance des voies navigables, et servant de base à la valorisation des ouvrages, a entraîné une mise à jour de la décomposition des immobilisations par composant et des durées d'amortissement. La principale modification réside dans l'augmentation de la durée d'amortissement du composant génie civil qui passe de 50 à 70 ans, pour tenir compte des durées réelles d'utilisation.

Depuis l'exercice comptable 2011, la nouvelle nomenclature des composants comptables des ouvrages sur la voie d'eau, avec leur durée d'utilisation, est ainsi qu'il suit :

Ouvrages / Composants comptables	Durée d'amortissement	Exemples
Écluses		
Structure- Têtes et sas	70 ans	Bajoyer, murs, radiers, couronnement
Portes	50 ans	Vantaux, lisses, passerelles
Articulations et équipements	30 ans	Appuis de portes et roulement, articulations
Commande et manœuvre	10 ans	Poste de commandes, centrale hydraulique, signalisation
Barrages		
Structure – Radier, piles et culées	70 ans	Bajoyers, piles et culées, gros œuvre des passes
Bouchures	50 ans	Vannes vannages, panneaux de bouchure
Articulations et manœuvres	20 ans	Articulation des vannes, motorisation des commandes
Commandes de signalisation	10 ans	Poste de commande, centrale hydraulique, signalisation
Pont Canal		
Structure-Génie civil	70 ans	Gros œuvre des ponts, etc.
Cuvelage	50 ans	Cuvelage des ponts canaux
Canal Tunnel		
Tunnels	70 ans	Têtes et voute
Biefs		
Biefs	70 ans	Bief, digues, berges, chenal, etc,

Les dépenses de gros entretien ou de grandes révisions ne sont pas incluses dans le dispositif des composants.

Les études, lorsqu'elles donnent lieu à des opérations réelles, seront amorties sur une durée de 5 ans. Dans le cas contraire, elles sont passées en charges de fonctionnement.

Par exception, pour les opérations d'intégration du domaine public en 2010 les amortissements des bâtiments ont dû être adaptés à la durée de vie résiduelle des biens.

• **Bien en bon ou moyen état :**

- Structure 30 ans au lieu de 50
- Étanchéité 15 ans au lieu de 20
- Aménagements 10 ans au lieu de 15

• **Bien en mauvais état :**

- Structure 15 ans au lieu de 50
- Aucun composant technique

Les autres immobilisations de VNF sont amorties dans les conditions suivantes :

Catégories d'immobilisations	Durée (ans)
Matériels et outillages industriels	10
Mobiliers de bureau / reprographie	5
Camions	10
Téléphonie et informatique	3
Matériel installation	5
Stands d'exposition	3
Agencements, stockage, magasinage	10
Autres immobilisations incorporelles	5
Etudes relatives aux nouveaux systèmes d'information	5
Matériel outillage, matériel d'occasion	5

Cette politique d'amortissement est définie par les délibérations du conseil d'administration des 12 décembre 2007, 29 mars 2012 et juin 2017.

Tableau des amortissements en 2018

Les amortissements s'élèvent globalement à 1 752 M€ au 31/12/2018 par application de la politique décrite au point précédent.

AMORTISSEMENTS	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	74 943 858,08	8 151 196,48	1 284 672,24	81 810 382,32
Immobilisations corporelles	1 481 038 454,88	201 372 405,27	12 210 566,74	1 670 200 293,41
Total	1 555 982 312,96	209 523 601,75	13 495 238,98	1 752 010 675,73

La charge d'amortissement est neutralisée, à hauteur de 149,1 M€ par reprise sur les dotations « Etat » en application de l'avis du CNOCP 2011-10.

Tableau des dépréciations des immobilisations

Les dépréciations d'actifs immobilisés ont concerné les immobilisations corporelles et les immobilisations financières.

TABLEAU DES DEPRECIATIONS 2018				
Situation et mouvements en €	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	12 029 230,27	775 881,76	3 410 685,66	9 394 426,37
Immobilisations financières	2 450 932,20	327 159,00	489 140,20	2 288 951,00
Total	14 480 162,47	1 103 040,76	3 899 825,86	11 683 377,37

Dépréciation des immobilisations corporelles

Fin 2014, 18 585 platanes du canal du Midi sur 42 000 étaient malades (chancre coloré) et devaient être remplacés. Compte tenu du rythme de propagation de la maladie, la totalité des platanes est potentiellement menacée. La loi du 31 juillet 2000 sur la protection sanitaire des végétaux fait obligation à VNF de procéder à l'abattage et au brûlage des arbres dans le délai d'un mois à compter de la contamination. L'absence d'abattage des arbres pourrait conduire à suspendre la navigation sur le canal en raison des risques pour la sécurité des plaisanciers (chutes de branches, effondrements de berges). L'absence de replantation aurait en outre un impact négatif sur la fréquentation du site. Fin 2014, ces 18 585 arbres malades étaient dépréciés dans les comptes de VNF.

En 2015, 1 247 arbres ont été sortis et leur dépréciation reprise pour 0,998 M€. Sur les 40 753 arbres restants, 17 338 étaient toujours dépréciés pour un montant ajusté de 0,752 M€ suite à l'amortissement 2015. Par contre, 2 262 arbres supplémentaires ont été recensés comme malades en 2015 et dépréciés pour 1,712 M€.

En 2016, 901 arbres ont été sortis et leur dépréciation reprise pour 0,682 M€. Sur les 39 852 arbres restants, 17 252 étaient toujours dépréciés pour un montant ajusté de 1,095 M€ suite à l'amortissement 2016. Il n'y a pas eu de nouvelle dépréciation en 2016 concernant d'éventuels nouveaux arbres malades.

En 2017, 1 895 arbres ont été sortis et leur dépréciation reprise pour 1,338 M€. Sur les 37 957 arbres restants, 15 357 étaient toujours dépréciés pour un montant ajusté de -0,698 M€ suite à l'amortissement 2017. En revanche, 2 850 arbres supplémentaires ont été recensés comme malades en 2017 et dépréciés pour 1,882 M€.

En 2018, 1 583 platanes ont été sortis pour une reprise de 1,046 M€. Sur les 36 374 arbres restant, 13 774 étaient toujours dépréciés pour un montant ajusté de 2,365 M€ suite à l'amortissement 2018. En revanche 1 240 arbres supplémentaires ont été recensés comme malades en 2018 et dépréciés pour un montant de 0,776 M€.

Dépréciation des immobilisations financières

L'évolution de la dépréciation des immobilisations financières provient de la dépréciation complémentaire des titres de la SCI POLYGONE pour 241 k€, des titres de la SCI TROBOT pour 59 k€ et des titres Rives de développement pour 27 k€. Une reprise a été faite sur les titres CFNR pour 8 k€ suite à la sortie de VNF du capital (cf. explication ci-dessus) et des titres de la SCI PAVILLON 52 pour la totalité de la dépréciation initiale soit 480 k€.

Les immobilisations financières sont dépréciées, depuis 2015, en rapprochant la valeur des titres de participations inscrits au bilan de VNF de la plus-value potentielle dégagée en rapport avec la dernière valeur d'expertise connue (postérieur à 2015). Pour les sociétés dont la valeur de l'immeuble n'est pas connue, la méthode utilisée est celle du rapprochement de la valeur des titres au bilan de VNF avec la situation nette de chaque structure. Seules la SCI TROBOT et POLYGONE ainsi que la SAS Rives et Développement sont concernées par cette méthode.

Le tableau ci-dessous retrace, pour les différentes filiales de VNF, les données de l'exercice 2018 connues à la date de l'arrêté des comptes de VNF:

Participations (Cpte 261) en €	Pourcentage détenu	Résultats 2018	Capitaux propres nets au 31/12/2018
S.A.S. RiveS et Développement	60,00%	-45 068	985 375
S.A.S. Ile Folien	50,10%	-4 504	-1 084
SCI 45 Quai Rambaud	49,99%	253 324	1 982 942
SCI Les Salins	45,00%	-327 327	-1 843 680
SCI Espace sucrière	50,00%	544 428	4 208 130

SCI Pavillon Vert	40,00%	-323 328	1 522 408
SCI Pavillon 52	35,00%	-150 661	3 809 329
SCI Polygone Confluent	30,00%	-363 638	1 355 230
SCI Trobot	31,00%	-190 854	410 975

Les dépréciations des titres de participations sont reprises dans le tableau suivant :

TABLEAU DES DEPRECIATIONS FINANCIERES 2018 en €				
Filiales	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à clôture de l'exercice
S.A.S. RSD	728 775	27 041		755 816
S.A.S. Ile Folien	5 553		543	5 011
SCI Polygone confluent	1 176 231	240 953		1 417 184
SCI Pavillon 42	480 225		480 225	-
SCI Trobot	51 775	59 165		110 940
CFNR	8 372		8 372	-
Total	2 450 932	327 159	489 140	2 288 951

3.2.5.6 LA VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS

La contraction entre les valeurs brutes et les amortissements ou provisions permet de déterminer les valeurs nettes des postes du bilan.

Ainsi, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé de VNF est de 5 228,2 M€, en hausse de 12,9 M€, les nouveaux investissements étant plus important que les amortissements des immobilisations passées.

3.2.6 Stocks

L'atelier de Férin (département du Nord) fabrique pour les besoins internes de VNF des pièces métalliques nécessaires au fonctionnement des ouvrages (fabrication de portes d'écluses, fabrication de pièces de rechange...). L'atelier a besoin de constituer des stocks de matières (essentiellement de l'acier, sous plusieurs formes) qui en 2018 atteignent une valeur de 122,4 k€ en diminution de 5 k€ par rapport à 2017.

Il est à signaler que l'atelier de Férin a diversifié ses activités en 2018 en réalisant en production les portes d'écluse de Bougival (DTBS) qui sont en production immobilisée en cours à la fin de l'exercice.

3.2.7 Comptes de tiers

3.2.7.1 LES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le tableau suivant présente la situation des dettes tant financières que non financières avec une ventilation selon les perspectives d'extinctions connues au 31 décembre 2018 :

TABLEAU DES DETTES				
Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières	216 238 466,95	6 154 476,28	31 441 778,20	178 642 212,47
Emprunts obligatoires				
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédits				
Dettes financières et autres emprunts	216 238 466,95	6 154 476,28	31 441 778,20	178 642 212,47
Dettes non financières	48 120 352,54	19 924 102,15	21 619 406,17	6 576 844,22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 271 177,77	12 556 441,61	714 736,16	
Dettes fiscales et sociales	16 228 270,84	3 541 305,96	7 872 385,85	4 814 579,03
Avances et acomptes reçus	2 790 135,67	1 109 545,37	-	1 680 590,30
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	13 972 975,99	859 016,94	13 032 284,16	81 674,89
Autres dettes non financières	910 795,51	910 795,51		
Produits constatés d'avance	946 996,76	946 996,76		
TOTAUX	264 358 819,49	26 078 578,43	53 061 184,37	185 219 056,69

Les dettes « fournisseurs »

Les restes à payer sont traditionnellement très importants à VNF compte tenu du fait que le cycle d'exécution du budget repousse sur les 2 derniers mois de l'année l'exécution de près de 50 % du budget. Les prestations en instance au 31 décembre sont alors payées au cours du mois de janvier de l'exercice suivant.

Les dettes fournisseurs, hors charges à payer et factures non parvenues, ne concernent pour l'essentiel que les retenues de garantie et oppositions.

Les restes à payer fin 2018 s'élevaient à 13,3 M€ en hausse de 7,1 % par rapport à 2017 (et 41,9% par rapport à 2016). Ils évoluent de la façon suivante :

Restes à payer en M€	31/12/18	31/12/17	31/12/16	31/12/15
Fonctionnement*	0.2	0.3	0.1	0.2
Investissement*	3.4	4.1	3.7	3.4
Factures non parvenues Charges à payer	9.7	8.0	5.6	18.7
Total	13.3	12.4	9.4	22.3

* la totalité en retenues de garantie ou oppositions.

Des « factures non parvenues » ont été dénombrées pour un montant de 9,7 M€, permettant de rattacher les charges (3,1 M€) et les investissements (6,6 M€) à l'exercice 2018, conformément au principe comptable de rattachement des charges à l'exercice. En mode GBCP, les charges à payer sont comptabilisées au fil de l'eau dès certification du service fait. Il est à noter que les charges à payer en investissement sont en augmentation de 41,6% par rapport à fin 2017.

Les dettes aux personnels

Les dettes aux personnels, retranscrites aux comptes 428xxx, s'élevaient à 10,7 M€. Elles concernent :

- L'intéressement 2018 qui sera versé en 2019 pour 0,75 M€ ;
- Les congés payés pour 1,78 M€ ;
- Les charges à payer sur indemnités pour service spécifique au titre de la paie publique pour 4,92 M€ ;
- Les charges à payer sur indemnités pour service fait au titre de la paie publique pour 1,28 M€ ;
- Les charges à payer pour le glissement vieillesse technicité des personnels de droit public pour 0,64 M€ ;
- La charge à payer pour des salaires de décembre à régulariser en 2019 pour 0,08 M€ ;
- Et le compte épargne temps pour 1,24 M€.

Les dettes fiscales et sociales

Au titre des dettes sociales, il reste 3,2 M€ à payer aux divers organismes sociaux.

Au titre des dettes fiscales, il reste 0,09 M€ à payer au titre de la TVA.

3.2.7.2 LES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Le tableau suivant présente la situation des créances avec une ventilation selon leur degré de liquidité estimée au 31 décembre 2018 (les créances litigieuses ou douteuses ont été classées par prudence à plus d'un an) :

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	5 186 389,93	70 154,58	5 116 235,35
Créances rattachées à des participations	3 221 987,50		3 221 987,50
Prêts	1 798 728,36	69 142,01	1 729 586,35
Autres créances immobilisées	165 674,07	1 012,57	164 661,50
Créances de l'actif circulant	83 653 683,58	29 899 527,58	53 754 156,00
Créances sur des entités publiques	23 359 830,74	23 359 830,74	-
Créances clients et comptes rattachés	51 900 968,84	5 270 661,62	46 630 307,22
Avances et acomptes versés sur commandes	333 196,38	333 196,38	-
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	7 508 744,42	544 895,64	6 963 848,78
Créances sur les autres débiteurs	550 943,20	390 943,20	160 000,00
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAUX	88 840 073,51	29 969 682,16	58 870 391,35

Les restes à recouvrer sur les quatre derniers exercices évoluent comme suit :

Clients, restes dus en €	Comptes	2018	2017	2016	2015
Créances Clients	411	13 590 678,23	11 463 505,03	9 442 179,79	9 538 473,06
Créances douteuses	4161	21 371 220,79	19 724 039,64	17 839 260,32	15 889 478,19
Créances litigieuses	4163	15 591 138,77	1 531 733,21	1 050 728,78	1 158 919,08
Produits à recevoir sur clients	418	1 347 931,05	3 230 755,56	1 921 212,88	850 642,06
Comptes clients et rattachés	41	51 900 968,84	35 950 033,44	30 253 381,77	27 437 512,39
Autres créances de subvention	441	10 162 842,45	8 791 276,74	7 107 013,21	36 794 294,07
Subventions à recevoir	44871	12 556 914,90	2 633 072,78	0,00	5 962 791,52
Autres comptes débiteurs	-	8 699 761,01	12 913 408,31	3 600 308,17	4 176 862,59
Avances et acomptes versés	4091	333 196,38	303 822,49	0,00	38 446,22
Sous-total :	-	31 752 714,74	24 641 580,32	10 707 321,38	46 972 394,40
TOTAL		83 653 683,58	60 591 613,76	40 960 703,15	74 409 906,79

Le montant brut des créances de VNF (hors actif immobilisé) s'élève à 83,7 M€, en hausse de 38 % d'une année sur l'autre. La hausse des comptes clients (EDF et SIM principalement) et des créances sur subventions (fonds européens dans le cadre du « Grant agreement » notamment) explique cette évolution.

Le Société Internationale de la Moselle reste redevable de 16,0 M€ à VNF, en hausse de 1,5 M€ par rapport à l'an dernier (dépréciés à 100 %).

La dépréciation des comptes clients s'élève à 38,9 M€ (cf. §2.9.5), en hausse de 15,6 M€ par rapport à l'an dernier (cette augmentation correspond pour l'essentiel à celle du reste à recouvrer sur la créance SIM qui augmente de 1,5 M€ et de la contestation d'une fraction de taxe hydraulique par EDF pour 14,1 M€).

Le taux moyen de recouvrement sur l'exercice courant est de 86,78% contre 94,21% en 2017, 95,80% en 2016,.

3.2.7.3 VOIES D'EXÉCUTION ET EMPÊCHEMENTS À AGIR

Les empêchements à agir, c'est à dire les situations dans lesquelles l'agent comptable ne peut poursuivre le recouvrement contentieux, correspondent essentiellement aux trois situations suivantes :

Le dossier particulier de la Société Internationale de la Moselle (SIM).

La SIM une société de droit privé allemand dont le siège est à Trèves et qui a pour objet la gestion financière et l'exploitation de la Moselle dans sa section navigable internationale, conformément à la convention du 27 octobre 1956 entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg.

En application de l'article 19 de ladite convention, la SIM reste redevable auprès de VNF d'un montant de 16,0 M€ au titre de ce même article (soit près d'1,5 M€ de plus que fin 2017), constatés sur des titres impayés depuis 2008. La créance est dépréciée à 100%.

Ce dossier fait l'objet de contacts entre VNF et ses tutelles en vue de parvenir à son règlement, mais évolue extrêmement lentement.

Les contestations devant les juridictions administratives

Les requêtes déposées devant le tribunal administratif par les clients ont un effet suspensif sur le recouvrement et, a contrario, l'appel d'un jugement devant la Cour administrative d'appel n'emporte pas tacitement le sursis à exécution.

Toutefois, par respect du principe de prudence, la reprise du recouvrement forcé n'intervient qu'après l'arrêt rendu par la Cour administrative d'appel (quand cet arrêt confirme les droits de VNF). Toutefois, les dossiers les plus importants font l'objet de mesures conservatoires amiables ou d'autorité s'il y a péril pour le recouvrement ultérieur.

En 2018, les clients litigieux ont augmenté de 14,1 M€ en raison d'un contentieux entre VNF et EDF sur l'assiette et la liquidation des taxes hydrauliques 2017 et 2018 qui a fait jour lors du calcul de la TH 2018.

Les procédures de redressements/liquidations judiciaires

On dénombre au 31 décembre 2018 :

- 29 liquidations judiciaires pour un montant global de 656 268,53 € (-20,41 % au regard de fin 2017 dont un dossier de 507 705 €);
- 36 redressements judiciaires représentant 449 385,34 € (+39,85 % par rapport à fin 2017 dont un dossier de 91 485 € et un de 56 844 €).

3.2.7.4 LES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Des produits constatés d'avance sont calculés pour des conventions d'occupation du domaine public courant dont les échéances dépassent le 31/12 de l'année courante. Ils viennent réduire les produits de l'année et sont intégrés dans les comptes budgétaires de l'exercice suivant.

En 2018, les produits constatés d'avance diminuent de 6,03 % à 0,95 M€ contre 1,01 M€ en 2017.

3.2.7.5 LES DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES (CPTÉ-4910)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation concernant les créances clients est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Situation	Provisions début 2018	Dotations de l'exercice	Diminutions et reprises	Provisions en fin 2018
Compte 4910	23 313 207,29	18 700 662,60	3 127 480,90	38 886 388,99

L'ensemble des créances douteuses ou litigieuses est déprécié à 100 %. En particulier, la SIM est dépréciée à 100 %, tout comme le litige sur les bases de liquidation de la TH 2017 et 2018 avec EDF.

Les créances à plus d'un an sont dépréciées en fonction du taux de recouvrement constaté sur ces créances alors qu'elles l'étaient précédemment pour leur totalité. Ainsi, le taux de dépréciation appliqué en 2018 sur ces créances est de 70 % (70 % en 2017 et 65 % en 2016).

Le taux de dépréciation 2018 est de 76,92 % du total des restes à recouvrer (hors produits à recevoir) quel que soit leur exercice d'origine, contre 71,25 % fin 2017 et 70,15 % fin 2016.

3.2.7.6 LES SUBVENTIONS À PERCEVOIR ET À RECOURRER

Subventions à recevoir

Conformément à l'instruction DGFIP n° 13-022 du 5 décembre 2013, le critère de rattachement à l'exercice des subventions reçues respecte le principe général selon lequel le droit est comptabilisé lorsqu'il est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Le mode de comptabilisation des cofinancements diffère selon les termes de la convention attributive qui est ferme ou fixe des conditions suspensives à l'obtention. En cas d'attribution ferme, les droits sont comptabilisés en subvention. En cas de subvention conditionnelle, le montant des cofinancements rattachés à l'exercice est calculé à partir de l'exécution des travaux faisant l'objet de cofinancements, chaque fois que le suivi de la convention le permet. Lorsque ceux-ci atteignent un seuil qui correspond au pourcentage de déclenchement d'un appel de fonds prévu à la convention, et que le titre n'a pas été émis avant le 31 décembre, il fait l'objet d'un produit spécifique appelé « Subventions à recevoir ». Il en est de même des subventions acquises par l'exécution des travaux qu'elles financent et qui n'ont pas atteint le seuil de déclenchement d'un appel de fonds.

Fin 2018, 12,6 M€ ont été comptabilisés en subventions à recevoir dont plus de 5 M€ dans le cadre du projet Seine Escaut en attente de la validation des états financiers par l'Union Européenne. A signaler aussi l'inscription d'un produit à recevoir de 50 k€ pour la première année suite à la conclusion de conventions avec la fondation du patrimoine (opérations de mécénats).

Subventions à recouvrer

Le reste à recouvrer sur les collectivités, à la clôture 2018 pour 10,2 M€, est en hausse par rapport à 2017 (+1,4 M€). De nombreux tirages ont été effectués en fin d'année et/ou concernent les financements acceptés et attendus de la part de l'Union Européenne dans le cadre du « Grant Agreement », ce qui relativise la hausse des restes à recouvrer.

3.2.8 Les comptes de trésorerie

Depuis le 1er juillet 2014, VNF ne peut plus placer sa trésorerie. Aussi, les comptes financiers correspondent aux comptes de disponibilités.

La trésorerie globale nette s'élève au 31 décembre 2018 à 43 454 705,69 €.

Voies navigables de France n'a aucun endettement à court ou long terme auprès des établissements de crédits. Un montant de 1 302 145,14 € est présent au passif en trésorerie passive provenant de paiements en instance réalisé en fin 2018 dont le déboucement n'aura lieu qu'en 2019. Pour mémoire, le montant de cette trésorerie passive lors de la précédente clôture était de 2 861 k€.

Disponibilités bancaires en €	
Compte de dépôt au Trésor	44 545 268,19
Remises à l'encaissement	188 430,49
Prélèvements émis / opposition chèque émis	15 006,78
= total opérations débitrices	44 748 705,46
Instances de règlement	1 302 145,14
= Disponibilités bancaires	43 446 560,32
Disponibilités numéraire en €	
Disponibles régisseurs	3 901,00
Caisses comptables	4 244,37
Numéraire	8 145,37
Disponibilités totales en €	43 454 705,69

Au 31 décembre 2018, la trésorerie de VNF est de 43,5 M€, en diminution de 32,0 M€ par rapport à 2017. Cette évolution est toutefois à nuancer dans la mesure où VNF avait reçu fin 2017 une demande de remboursement d'avance de fonds européens pour le projet Seine Escaut (convention portant sur la période 2007-2015) de 20 M€ qui n'a été décaissée qu'en 2017. A l'inverse, fin 2018, VNF est en attente du versement du solde de financement des dépenses 2017 et des dépenses 2018 qui devrait intervenir en 2019 (pour 1,3 M€).

3.2.9 Les comptes de charges

Les charges de VNF sont en hausse de 1,4 M€ (+0,23 %) en 2018 pour atteindre 612,6 M€ contre 611,2 M€ en 2017. Cette hausse de 1,4 M€ trouve son explication dans des variations différenciées avec des hausses des charges de fonctionnement courant (+9 M€) et des charges financières avec principalement les redevances du PPPBAM (+3,1 M€) et les baisses des amortissements et provisions (- 8,1 M€) et des charges de personnel (-3,2 M€).

3.2.9.1 LES CHARGES FISCALES

Il est précisé que VNF n'est pas assujéti à la taxe sur le foncier bâti et non bâti sur le domaine public fluvial confié. La taxe foncière n'est acquittée que sur le domaine public ayant fait l'objet d'un arrêté de déclassement et de remise en pleine propriété à l'établissement ou sur son domaine privé stricto sensu (Siège social).

Les charges de nature fiscale représentent 19,0 M€. Compte tenu de la prise en charge de la rémunération des collaborateurs de VNF de droit public, la taxe sur les salaires s'est élevée à 15,1 M€ contre 14,642 M€ en 2017.

Enfin, l'impôt sur les sociétés n'est liquidé que sur les produits des placements financiers et reste marginal (22 k€ en 2018), ceci d'autant plus que, depuis le 1er juillet 2014, VNF n'est plus autorisé à effectuer de placements de trésorerie.

3.2.9.2 LES CHARGES DE PERSONNEL

VNF emploie deux catégories de collaborateurs :

- De droit public, pour les fonctionnaires régis par le statut général des fonctionnaires ou sous contrat de droit public. Ils sont alors en position normale d'activité ou en détachement de droit public ;
- De droit privé, pour les collaborateurs titulaire d'un contrat de droit privé.

Le plafond d'emploi de l'établissement a été porté de 4 308 ETP pour l'année 2017 à 4 208 ETP pour l'année 2018.

	Budget 2018	Exécution 2018	Budget 2017	Exécution 2017
Plafond d'emploi Autorisé en ETP	4 208	4 208	4 308	4 306
Plafond d'emploi Autorisé en ETPT	4 360	4 339,68*	4 465	4 447**

*dont 321,68 en CDD (CDD, contrat pro et vacataires)

**dont 329,30 en CDD (CDD, contrat pro, saisonniers et vacataires)

Hors taxe sur les salaires, la masse salariale 2018 s'élève à 239,0 M€, en diminution de 3,4 M€ par rapport à 2017 incluant un intéressement 2018 qui sera versé en 2019 estimé à 750 K€.

3.2.9.3 LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISES GRACIEUSES

La commission des admissions en non-valeur et des remises gracieuses s'est réunie les 23 mai et 14 novembre 2018. Le conseil d'administration a délégué à l'ordonnateur son pouvoir de décision pour les créances inférieures à 50 000 €.

La commission a statué sur 153 dossiers d'admission en non-valeur et 149 ont reçu une suite favorable pour un montant total de 672 k€ (115 dossiers pour 199 k€ en 2017, 181 dossiers pour 331 k€ en 2016, 234 dossiers pour 2,3 M€ en 2015 et 129 dossiers pour 721 k€ en 2014). Des remises gracieuses ont été accordées pour 67 k€ (44 k€ en 2017, 9,5 k€ en 2016, 19 k€ en 2015 et 30 k€ en 2014). La réforme sur les logements de services engagée en 2016 sur la neutralisation de l'impact financier pour les agents occupant ses logements a engendré une remise de loyers à hauteur de 56 k€ au titre de l'année 2018. Cette remise était de 61 k€ en 2017 et de 42 k€ en 2016.

Il n'y a pas eu de dossier d'admission en non-valeur ou remise gracieuse de plus de 50 k€.

3.2.9.4 LES INTÉRÊTS MORATOIRES

En 2018, VNF a payé 141 k€ d'intérêts moratoires au titre des dépenses payées au-delà du seuil réglementaire de 30 jours (contre 257 k€ en 2017, 161 k€ en 2016 et 182 k€ en 2015). Cette baisse des intérêts moratoires trouve son origine dans la stabilisation des organisations faisant suite à la mise en œuvre de diverses réformes dans la chaîne budgétaire et comptable de la dépense.

3.2.10 Les comptes de produits

3.2.10.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La méthode d'évaluation utilisée pour la constatation du chiffre d'affaires est la suivante : l'ensemble des recettes fait l'objet d'un titrage administratif et budgétaire. L'établissement applique le principe des droits constatés. Toutes les recettes sont enregistrées sur l'année concernée.

Le chiffre d'affaires est en légère progression de 0,17 % soit + 0,3 M€ qui s'explique principalement par la hausse des recettes (+0,4 M€ des péages, + 0,9 M€ des occupations temporaires, +0,9 M€ des autres produits du domaine et +2,8 M€ des produits annexes) compensée par le fort recul de la taxe hydraulique de 5,1 M€ (en raison de la fermeture de centrales).

Les péages plaisance et marchandises sont en légère progression par rapport à l'exercice précédent en raison d'une amélioration des conditions climatiques profitables au tourisme ainsi que l'activité qui semble reprendre dans le secteur industriel (bâtiment notamment).

Les autres produits du domaine progressent de 2,4 M€ suite à une régularisation d'une redevance hydroélectrique sur des biens concédés dans le Haut-Rhin pour 1,8 M€.

Quant aux produits des activités annexes, ils sont en hausse de 2,8 M€ en raison de :

- 1,6 M€ de réaffectation des ventes de produits sur les activités annexe ; en effet, un changement de nomenclature comptable a fait basculé ces recettes dans les activités annexes ;
- 0,6 M€ d'augmentation des refacturations de mises à disposition de personnel (sur 2017, la refacturation à SCSNE avait débuté en Mai 2017 contrairement à une année pleine sur 2018) ;
- 0,6 M€ de hausse des recettes sur les microcentrales suite à la mise en service des barrages PPPBAM en 2017 incluant des microcentrales.

Tableau de ventilation du total des ressources perçues par l'établissement de sa propre activité, c'est-à-dire chiffre d'affaires excluant les subventions d'exploitation et/ou ressources spécifiques perçues :

CHIFFRE D'AFFAIRES en €	2018	2017	variation
Produits du domaine	176 640 525,60	177 579 617,01	-0,53%
dont péages marchandises	7 269 220,84	7 039 867,95	3,26%
dont péages plaisance	6 811 934,89	6 658 026,18	2,31%
dont taxe hydraulique	127 800 000,00	132 885 332,97	-3,83%
dont occupations temporaires	16 723 355,44	15 872 572,13	5,36%
dont produits bateaux logements	7 106 313,89	6 857 299,80	3,63%
dont fibres optiques	5 756 800,08	5 577 379,90	3,22%
dont autres produits du domaine	5 172 900,46	2 689 138,08	92,36%
+ ventes de produits	0,00	1 563 608,96	-100,00%
+ produits des activités annexes	4 783 311,27	1 981 135,40	141,44%
Total Chiffre d'affaires	181 423 836,87	181 124 361,37	0,17%

3.2.10.2 PRODUCTION IMMOBILISÉE

Depuis 2016, VNF a mis en expérimentation une méthode d'évaluation de la production immobilisée visant à recenser l'ensemble des travaux, études, suivis pour les projets d'investissement les plus importants.

En 2016, avaient été comptabilisées les productions immobilisées dans le cadre de projets spécifiques (notamment PP-PBAM) et des investissements de la direction territoriale Nord-Pas-de-Calais.

En 2017, la démarche avait été poursuivie avec la valorisation de la production immobilisée dans le cadre du PPPBAM et étendue aux autres directions territoriales.

En 2018, la démarche a été poursuivie avec la valorisation de la production immobilisée dans le cadre du PPPBAM (874 k€), les différentes directions territoriales (4 961 k€) et étendue au projet Ris-Comex (129 k€).

3.2.10.3 SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (SCSP)

La subvention pour charges de service public a été exécutée conformément à la notification de début d'année. Elle est en hausse de 1,48% par rapport à 2017.

3.2.10.4 PRODUITS FINANCIERS

L'ensemble des produits financiers (hors reprise de provisions) s'élève à 188 k€ (dont 178 k€ de dividendes des filiales). Une reprise de provision de 489 k€ complète des produits financiers et concerne la reprise de dépréciation des titres PAVILLON 52 (cf. §2.7.5).

Depuis le 1er juillet 2014, VNF n'est plus autorisé à faire de placements de trésorerie ce qui restreint ses possibilités de produits financiers.

3.2.11 Autres informations

3.2.11.1 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les différents résultats de VNF avaient été affectés aux réserves à long terme de l'établissement jusqu'en 2017. En 2018, le résultat excédentaire de 2017 a été affecté à la réduction du report à nouveau déficitaire comme prévu par les normes comptables. Il en sera de même pour le résultat 2018.

Exercices d'origine en €	Solde au 31/12/2018	2017	2016	2015	2014
Report à nouveau	-283 894 633,38	-322 968 764,92	-355 706 141,70	-356 992 053,77	-359 125 603,73
Résultat de l'exercice	20 454 074,15*	37 962 881,15	50 654 102,97	58 695 878,12	69 913 599,36
AFFECTATIONS					
Affectations aux réserves	37 962 881,15	50 654 102,97	58 695 878,12	69 913 599,36	72 258 609,73

(*) En instance d'affectation, dans l'attente de l'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

L'évolution du report à nouveau est la résultante de la sortie du bilan des travaux effectués sur biens du domaine confié, antérieurement à leur intégration, et du retraitement des financements en vertu de l'avis CNOCP de décembre 2011.

Sur l'exercice 2018, le « report à nouveau » évolue de 1,3 M€ en débit par l'imputation des amortissements exceptionnels générés par la mise en service tardive d'immobilisations, et en crédit de 34,2 M€ par l'affectation du résultat excédentaire de 2017 conformément à la décision du conseil d'administration du 13 mars 2018 (38,0 M€) et l'ajustement des quotes-parts suite à la mise en œuvre de la reprise au résultat à compter rétroactivement de la mise en service (2,4 M€).

3.2.11.2 LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan recensent tous les droits et obligations de l'établissement autres que ceux exprimés au bilan ou au compte de résultat ou qui n'y sont traduits que de façon incomplète.

Il est à signaler qu'au titre des engagements hors bilan, un recensement des garanties à première demande ou des cautions bancaires reçues dans le cadre de l'exécution des marchés publics passés par Voies navigables de France devrait être mentionné. Toutefois, à ce jour, une information exhaustive sur ces sûretés ne peut être fournie.

3.2.11.3 LES ENGAGEMENTS DONNÉS

Autorisations d'engagement au titre des programmes pluriannuels

Il s'agit des autorisations d'engagements consommées au titre des budgets 2018 et antérieurs pour lesquelles les crédits de paiements seront ouverts au cours des exercices 2019 et suivants. Le total de ces autorisations d'engagement s'élève à 560,3 M€ en investissement et à 31,7 M€ en fonctionnement.

INVESTISSEMENT		
En k€	Engagements 2018 et antérieurs non couverts par des CP au 31/12/2018	Engagements 2017 et antérieurs non couverts par des CP au 31/12/2017
Infrastructure, eau et environnement	554 523	561 707
Sécurité	14 132	11 860
Environnement	12 498	7 037
Régénération / remise en état grand gabarit	27 466	38 670
Régénération / restauration réseau connexe	2 405	1 454
Régénération réseau secondaire et comp.	7 714	6 588
Développement	56 361	46 381
Modernisation méthodes exploitation	431 018	445 561
dont PPP barrages	410 526	423 149
Equipements	2 038	2 560
Matériel d'exploitation	892	1 596
Développement	4 124	1 927
Patrimoine	2 235	498
Tourisme	1 492	598
Services aux usagers	397	831
Moyens généraux	1 687	1 605
Systèmes d'information	355	269
Achats véhicules de liaison	6	8
Bâtiments administratifs	900	1 090
Mobilier et matériels	4	17
Logements	422	221
Opérations financières	0	0
Seine-Nord Europe	0	0
Total général	560 334	565 240
Total hors PPP barrages	149 808	142 090

Note : les engagements non couverts sont calculés à partir des décaissements depuis l'exercice 2016.

FONCTIONNEMENT		
En k€	Engagements 2018 et antérieurs non couverts par des CP au 31/12/2018	Engagements 2017 et antérieurs non couverts par des CP au 31/12/2017
Infrastructure, eau et environnement	13 170	15 156
Exploitation et fonctionnement courant	1 264	4 416
Dragages et sondages (ED)	7 680	6 822
Travaux d'entretien (ET)	1 235	830
Hygiène et Sécurité (HS)	202	229
Environnement	700	660
Subventions	818	1 070
Frais annexes sur opérations	297	337
Opérations en régie	355	472
Conseils en aménagement	8	14
Géomatique et cartographie	30	5
Etudes	581	302
Développement	2 652	1 272
Tourisme	292	176
Ports de commerce	454	439
Patrimoine	535	62
Services aux usagers	258	29
Report modal	1 114	567
Moyens généraux	12 663	9 191
Autres dépenses de personnel	739	295
Systèmes d'information	378	417
Bâtiments administratifs	6 040	5 369
Prestations, mobilier, matériel et fournitures	4 281	1 021
Déplacements et réceptions	394	1 368
Logements de service	261	121
Développement durable	155	69
Europe et innovation	414	531
DG et communication	1 168	1 295
Cabinet	87	61
Communication	1 005	1 163
Audit	76	71
Juridique-Finance	2 009	1 233
Juridique	267	160
Finance	1 741	1 072
Total Fonctionnement	31 660	28 147

3.2.11.4 LES ENGAGEMENTS REÇUS

Contrats de plan Etat région 2015-2020

Au travers des contrats de projet Etat-Région (CPER), VNF peut être amené à recevoir des engagements réciproques. Au 31 décembre 2018, dans le cadre des conventions de CPER, les engagements des régions sont de 183,3 M€. Les engagements de VNF dans ces conventions sont de 252,0 M€ et ceux des autres partenaires de 171,8 M€.

Sûretés réelles

En application de la loi n° 84-148 du 1er mars 1984 et du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, les dettes garanties par des sûretés réelles doivent être obligatoirement mentionnées dans l'annexe.

Voies navigables de France détient des sûretés acquises par voie amiable :

- En garantie d'engagement d'exploitation commerciale de bateaux pour la contrepartie de subventions allouées,
- En garantie du recouvrement de créances contestées devant les juridictions administratives.

Précisions sur les sûretés réelles en garantie d'engagement d'exploitation commerciale

En l'absence d'accord du tiers, l'Etablissement peut être amené à solliciter du juge de l'exécution l'autorisation de prendre des sûretés par voie d'autorité.

Le code du domaine public fluvial et notamment de l'article 95 précise que : « Les bateaux de navigation intérieure d'un tonnage égal ou supérieur à 20 tonnes sont susceptibles d'hypothèque. Ils ne peuvent être hypothéqués que par la convention des parties ».

En application de cet article et en garantie des plans d'aide à la modernisation successifs, Voies navigables de France détient 26 hypothèques fluviales.

En garantie des prêts accordés dans le cadre du dossier dit « des bateaux Canal du Nord » (cf. 2.15.1), Voies navigables de France détient 6 hypothèques fluviales pour un solde de prêt total de 0,63 M€.

3.2.11.5 CONVENTIONS PARTICULIÈRES

Au titre de l'application de la convention « Commission de visite du Rhin » du 23 septembre 2003

Au 31 décembre 2018, le solde disponible pour la prise en charge des dépenses éligibles au titre de cette convention atteignait 82K€.

Au titre de l'application de la convention avec la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale (CNBA) en date du 12 janvier 2004.

Un montant de 1,101 M€ a été pris en charge et facturé au titre de la part « CNBA » du péage marchandises. Les montants sont reversés à la CNBA par trimestre.

Convention sur le traitement des déchets en navigation intérieure (CDNI)

Sur 2018 (comptes 46781), 299 opérations de dépôt sur les écocartes ont été enregistrées pour un montant de 108 974,06 €. Un montant de 118 379,51 € a été dépensé ou reversé à l'autorité de gestion européenne.

Conventions avec l'Allemagne pour des travaux sur le Rhin

Les républiques Françaises et Allemandes ont conclu le 6 décembre 1982 une convention relative à l'aménagement du Rhin entre Strasbourg/Kehl et Lauterbourg/Neuburgweier qui modifiait et complétait les conventions du 4 juillet 1969 et du 16 juillet 1975.

Par des conventions spécifiques, Voies navigables de France (VNF) assure la maîtrise d'ouvrage pour le barrage agricole de Breisach et la réalisation d'une digue à Lauterbourg. Les modalités financières particulières sont prévues dans lesdites conventions qui font toutes références à la convention franco-allemande de 1982.

Barrage agricole de Breisach

Les relations relatives au financement des mesures à mettre en œuvre en rive française en lien avec l'utilisation du barrage agricole de Breisach pour la rétention des crues du Rhin sont régies par la convention 2004/I01/87 entre le land de Bade-Wurtemberg et VNF signée le 7 septembre 2004 par VNF et le 15 septembre 2004 par le Bade-Wurtemberg. L'Etat

Français et VNF ont signé respectivement le 9 octobre 2014 et 26 septembre 2014 une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à VNF pour la réalisation des aménagements correctifs et compensatoires à l'utilisation du barrage de Breisach pour la rétention des crues du Rhin, ainsi que pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages réalisés.

Les relations financières sont prévues à l'article 6 de la convention de 2004 :

- Le Bade-Wurtemberg verse à VNF les montants correspondants aux travaux se situant en rive française selon un plan de financement de 14,2 M€ en base 2004. Les versements sont actualisés à la date de paiement en fonction de l'index TPO3;
- Le Bade-Wurtemberg rembourse à VNF les frais engagés sur présentation des justificatifs nécessaires pour le fonctionnement, l'entretien, les grosses réparations, le renouvellement des matériels, les servitudes, les acquisitions de terrains et les frais de procédures.

Ces conventions précisent qu'« en aucune manière, VNF n'engagera de fonds propres, non remboursés, pour financer l'opération au-delà des limites fixées dans la convention de financement du 15 septembre 2004 ou de la limite fixée par la réactualisation de cette convention ».

Au 31 décembre 2018, VNF a dépensé 3,6 M€ (dont 3,0 M€ en 2018) pour ce programme et encaissé 11,1 M€ (dont 7,5 M€ en 2018).

Digue de Lauterbourg

Les relations relatives au financement des mesures complémentaires nécessaires à l'amélioration du système de protection contre les crues en rive du Rhin française dans le secteur de Lauterbourg, sont régies par la convention signée le 28 juin 2006 par VNF et le 24 novembre 2005 par l'Etat Allemand. L'Etat Français et VNF ont signé respectivement le 14 décembre 2009 et le 27 janvier 2010 une convention (2010/I01/1) de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une digue de protection contre les inondations à Lauterbourg.

Les relations financières sont prévues à l'article 6 de la convention de 2006 :

- Les travaux sont à la charge de l'Allemagne à l'exception de l'ouvrage de vannes situé à l'embouchure de la Vieille Lauter dans le Rhin à la charge de VNF ;
- L'alinéa 2 fixe le budget et les modalités de versement : « La République Fédérale d'Allemagne versera à VNF les montants correspondants sous la forme d'une somme forfaitaire de 3,45 M€ (aux conditions économiques de 2004) selon le planning suivant :
 - o 50% 8 semaines après l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour la construction des ouvrages ;
 - o 50% 8 semaines après la fin des travaux. »
- Ces montants sont actualisés à la date du paiement en fonction de l'index TP01.

L'article 2.1 de la convention de 2010 précise qu'une fois que les travaux atteignent le montant de l'avance de 50%, « VNF avancera de ses fonds propres les fonds nécessaires pour la réalisation du projet et alimentera le compte du projet autant que nécessaire, dans la limite financière fixée par la convention du 28 juin 2006 ».

Ces conventions précisent qu'« en aucune manière, VNF n'engagera de fonds propres pour financer l'opération au-delà des limites fixées dans la convention de financement du 28 juin 2006 ».

Au 31 décembre 2018, VNF a dépensé 3,4 M€ pour ce programme et encaissé 1,9 M€.

COMPTES CONSOLIDÉS

CHAPITRE 4

4.1 Périmètre de consolidation

4.1.1 Présentation des filiales

Nom	SAS Rives et Développement	SCI 45 Quai Rambaud	SCI Les salins	SCI Espace Sucrière	SCI Pavillon vert	SAS ILE FOLIEN	SAS Parking des docks	SCI Pavillon 52	SCI Trobot	SCI Polygone Confluent
renseignements généraux	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Adresse	45 quai Rambaud	45 quai Rambaud	45 quai Rambaud	45 quai Rambaud	45 quai Rambaud	Ile FOLIEN	Quai Rambaud	45 quai Rambaud	Quai Rambaud	"route d'Irigny ZI Nord"
Ville	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Lyon	Valenciennes	Lyon	Lyon	Lyon	Brignais
Nom de l'immeuble	-	Les Douanes	Cube Orange	La Sucrière	Euronews	-	-	Pavillon 52	La Capitainerie	Pavillon GL EVENTS
Superficie immeuble SHON	-	4700 m ²	6271 m ²	11 513 m ²	10210 m ²	46000 m ²	46000 m ²	7880 m ²	46000 m ²	8565 m ²
Coût des constructions	-	9 M€	19,3 M€	20,8 M€	30,5 M€	nc	nc	10,6 M€	4 M€	nc
Date de création	octobre 2003	octobre 2005	août 2007	avril 2009	septembre 2010	01-sept-14	01-sept-14	15-févr-13	01-avr-16	décembre 2008
Capital (en euros)	2 200 000	1 890 202	2 900 556	4 840 000	5 616 500	10 000	10 000	1 000	768 845	5 276 000
Part de VNF	60%	50%	45%	50%	40%	50.10%	100.00%	35%	31.00%	30%
Caisse des Dépôts et consignations	40%	25%	25%	-	25%			25%	20%	15%
Autre actionnaire	Caisse des Dépôts et consignations	SCI Nous 25%	Dockinvest 30%	Icade 12,60% Fonc. Polygone 12,40% Polygone SA 25%	Euronews 35%	Sofilo 49,90%		PRD Confluence 15 % DUVARRY Dvlpt 25 %	Job One 49 %	Polygone 55%
Nom du dirigeant	M.Sordot	RSD	RSD	RSD	RSD	RSD	RSD	RSD	RSD	Polygone
Effectif	3	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun
chiffres clés 2018 (en euros)										
Chiffre d'affaires	300 303	806 612	415 158	1 687 814	2 109 290	-	378 130	1 552 577	97 328	2 672 327
Résultat	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Total bilan net	2 956 697	5 426 106	15 367 792	17 451 922	26 537 614	1 546	353 102	25 210 128	4 364 977	7 394 728
Dettes	2 016 390	3 281 325	17 438 799	12 899 364	25 338 534	7 134	130 672	21 551 461	3 954 002	5 709 670
Créances	2 886 934	230 913	199 147	50 998	36 841	-	317 788	135 432	139 000	3 168 271

4.1.2 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés visent à présenter les comptes d'un ensemble de personnes morales liées financièrement et économiquement comme une seule entité.

Aucune modification capitalistique dans les sociétés consolidées n'a eu lieu au cours de l'année 2018 ; les pourcentages de détention et d'intérêts sont les mêmes que l'année dernière.

Le périmètre de consolidation 31 décembre 2018 est le suivant :

Nom de l'entité	Activité	% d'intérêt
Filiales consolidées par intégration globale		
SAS Rives et développement	Etude et réalisation de projet de développement lié à la voie d'eau	60.000%
SCI 45 quai Rambaud	Acquisition, Réhabilitation et gestion d'immeubles situés à Port Rambaud LYON	49.995%
SCI les salins	Acquisition, Réhabilitation et gestion d'immeubles	45.000%
SCI Espace Sucrière	Acquisition, Réhabilitation et gestion de l'immeuble dit "la sucrière"	50.000%
SCI Pavillon vert	Acquisition, gestion d'un immeuble à usage de bureaux situé 56 quai Rambaud LYON	40.000%
SAS ILE FOLIEN	Acquisition de terrains et réhabilitation d'une zone à Valenciennes (sans gestion)	50.100%
SAS Parking des Docks	Gestion d'un parking	60.000%
Entreprises sous contrôle conjoint consolidées par intégration proportionnelle		
Néant		
Entreprises associées mises en équivalence		
SCI Polygone confluent	Activités immobilières, location terrains et autres biens immobiliers, «GL Events»	30,000%
SCI Pavillon 52	Acquisition, gestion d'un immeuble à usage de bureaux situé 52 quai Rambaud LYON	35,009%
SCI TROBOT	Acquisition, gestion d'un immeuble à usage de bureaux	31,000%
Entreprises associées non consolidées		
Néant		

4.1.3 Méthodes préférentielles

Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec l'instruction DGFIP du 3 avril 2008 sur les comptes consolidés qui reprend la méthodologie des comptes consolidés issue du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) à l'exception du résultat exceptionnel.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

La consolidation des comptes implique le retraitement des subventions d'investissement qui passent de la catégorie des capitaux propres à celle des dettes. VNF perçoit de l'État et d'autres collectivités locales des montants importants de subventions. Ce montant d'environ 979 M€, dont 668 M€ en provenance de l'Etat, fait l'objet d'un reclassement comptable au poste « produits constatés d'avance ».

L'exercice comptable correspond à l'année civile, il a une durée de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre. Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes à la même date.

4.2 États financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF (EN €)

ACTIF	2018		2017	
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	112 700 934	81 822 947	30 877 988	31 229 446
Frais d'établissement		-		
Frais de R&D	59 972 752	54 403 270	5 569 482	7 628 110
Concessions et Droits	36 875 412	27 409 177	9 466 235	9 704 316
Autres immobilisations incorporelles	15 852 771	10 500	15 842 271	13 897 020
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	6 941 342 149	1 701 242 871	5 240 099 279	5 229 882 300
Terrains	410 994 975		410 994 975	411 150 872
Constructions	6 101 066 502	1 571 067 455	4 529 999 046	4 544 984 251
Installations techniques, matériels et outillage	37 098 090	30 866 803	6 231 287	6 396 558
Collections	298 386		298 386	298 386
Biens historiques et culturels	-			
Autres immobilisations corporelles	127 434 330	99 308 612	28 125 718	26 912 092
Immobilisations mises en concession	259 163		259 163	259 163
Immobilisations corporelles en cours	249 144 102		249 144 102	222 690 367
Avances et acomptes sur commandes	15 046 601		15 046 601	17 190 610
Immobilisations financières	6 102 635	-	6 102 635	6 274 600
Participations	-		-	200
Titres mis en équivalence	1 563 198		1 563 198	1 784 199
Autres titres immobilisés	200	-	200	-
Prêts	1 798 728		1 798 728	1 774 226
Autres	2 740 509		2 740 509	2 715 975
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE	7 060 145 719	1 783 065 817	5 277 079 902	5 267 386 346
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	2 395 960	263 459	2 132 501	1 722 850
Créances	85 168 722	39 149 695	46 019 028	39 236 161
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne	23 423 441		23 423 441	11 868 446
Créances clients et comptes rattachés	53 131 760	39 129 695	14 002 066	14 415 220
Créances sur les redevables (fiscalité affectée)	-			
Avances et acomptes versés sur commandes	333 196		333 196	303 822
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers	-			
Créances sur les autres débiteurs	8 280 325	20 000	8 260 325	12 648 673
Charges constatées d'avance	26 281		26 281	64 516
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	87 590 963	39 413 154	48 177 810	41 023 527
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	478 197	841	477 356	478 197
Disponibilités (caisse + banque)	47 549 540		47 549 540	80 429 445
Autres				
TOTAL III - TRESORERIE	48 027 737	841	48 026 896	80 907 642
Comptes de régularisation - IV				
Ecart de conversion Passif - V				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 195 764 419	1 822 479 812	5 373 284 607	5 389 317 515

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF (EN €)

PASSIF - en €	2018	2017
FONDS PROPRES		
Financements reçus	3 402 394 256	3 551 167 461
<i>Financement de l'actif par l'Etat</i>	3 402 035 767	3 550 808 972
<i>Autres financements en capital</i>	0	0
<i>Ecarts de réévaluation</i>	358 489	358 489
Réserves	908 341 714	908 228 281
Report à nouveau	-288 054 336	-327 027 003
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	20 183 351	37 906 686
Intérêts minoritaires - Capital et réserves	2 421 439	2 678 178
Intérêts minoritaires - Résultat	72 144	-51 198
TOTAL I - FONDS PROPRES	4 045 358 568	4 172 902 406
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	13 699 336	10 233 703
Provisions pour charges	10 649 996	11 424 971
TOTAL II - PROVISIONS POUR RISQUES/CHARGES	24 349 332	21 658 674
DETTES FINANCIERES		
Avances conditionnées	631 278	642 678
Emprunts souscrits auprès des Ets financiers	56 023 847	58 405 629
Dettes financières et autres emprunts	217 362 845	169 344 418
TOTAL III - DETTES FINANCIERES	274 017 970	228 392 724
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 570 268	12 669 319
Dettes fiscales et sociales	16 685 033	16 896 642
Avances et acomptes reçus	2 790 151	5 757 569
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers	13 972 976	14 015 131
Autres dettes non financières	1 037 825	22 030 035
Produits constatés d'avance	979 290 322	891 445 301
TOTAL IV - DETTES NON FINANCIERES	1 027 346 576	962 813 996
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	2 212 162	3 549 715
TOTAL V - TRESORERIE	2 212 162	3 549 715
Comptes de régularisation - VI		
Ecarts de conversion Passif - VII		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	5 373 284 607	5 389 317 515

COMpte DE Résultat Consolidé Produits (EN €)

PRODUITS - en €	2018	2017
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe,(ou subventions et produits assimilés)	253 683 488	247 774 776
Subventions pour charges de service public	248 214 496	244 597 049
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et autres entités publiques	4 074 618	2 638 950
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	1 357 000	523 153
Dons et legs	37 374	15 625
Produits de la fiscalité affectée		
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	201 466 350	196 925 206
Ventes de biens ou prestations de services	186 826 758	188 064 799
Produits de cession d'éléments d'actif	245 378	1 057 796
Autres produits de gestion	7 797 979	3 204 315
Production stockée et immobilisée	6 596 235	4 598 297
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Autres produits	184 244 502	211 416 935
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	7 337 173	13 173 780
Reprises du financement rattaché à un actif	176 907 329	198 243 156
TOTAL I PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	639 394 340	656 116 917
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Intérêts sur créances non immobilisées	37	567
Produits des valeurs mobilière de placement et de la trésorerie	25 692	3 139
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Gains de change		
Autres produits financiers	9 869	357
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0	
TOTAL II PRODUITS FINANCIERS	35 598	4 063
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
TOTAL GENERAL	639 429 937	656 120 980

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ CHARGES (EN €)

CHARGES - en €	2018	2017
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	0	39 809
Consommations de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	103 656 942	94 616 714
Charges de personnel	236 782 981	239 950 271
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	147 340 537	149 216 686
<i>Charges sociales</i>	83 079 998	85 208 321
<i>Intéressement et participation</i>	889 301	597 404
<i>Autres charges de personnel</i>	5 473 145	4 927 860
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	26 301 369	26 115 561
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	238 540 145	247 066 064
TOTAL I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	605 281 437	607 788 418
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre	1 478 340	1 105 899
<i>Transferts aux ménages</i>		
<i>Transferts aux entreprises</i>		
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	162 066	300 958
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	1 316 275	804 941
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		
Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL II - CHARGES D'INTERVENTION	1 478 340	1 105 899
TOTAL I+II - CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	606 759 777	608 894 317
CHARGES FINANCIERES		
Charges d'intérêt	145 867	260 744
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change		
Autres charges financières	12 018 332	8 836 227
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	841	8 372
TOTAL III - CHARGES FINANCIERES	12 165 040	9 105 344
Impôts sur les sociétés - IV	28 624	34 273
Total des charges (I+II+III+IV)	618 953 441	618 033 934
Résultat net des entreprises intégrées	20 476 496	38 087 047
+ Quote part dans les résultats mise en équivalence	-221 001	-231 560
- intérêts des minoritaires	-72 144	51 198
Résultat net part du groupe (*)	20 183 351	37 906 686
TOTAL GENERAL	639 429 937	656 120 980

4.3 Notes

4.3.1 Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	Dotations	Autres	Report à nouveau	Résultat	Écarts de réévaluation	Intérêts minoritaires	Total K propres
2017	3 550 808 972	908 228 281	-327 027 003	37 906 686	358 489	2 626 980	4 172 902 405
affectation des résultats 2017			37 906 686	- 37 906 686			
Resultats sociaux 2018				20 648 346		72 144	20 720 490
Corrections apportées dans les comptes sociaux VNF comme indiquées au § 2.4 du compte financier			1 111 251				1 111 251
Evolution des intérêts minoritaires						-205 541	-205 541
Variation 2018 des retraitements de consolidation		113 433		-464 995			-351 562
Autres			-45 270				-45 270
Amortissement des biens mis à disposition	-138 051 834						-138 051 834
Ajustement de la mise à disposition des actifs de l'Etat	-10 721 371						-10 721 371
2018	3 402 035 767	908 341 714	- 288 054 336	20 183 351	358 489	2 493 583	4 045 358 568

4.3.2 Emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts bancaires diminuent de 2,4 M€ à 56 M€ en raison du remboursement de ces dettes par les filiales concernant le financement des opérations immobilières. Un nouvel emprunt a été contracté pour 0,4 M€ sur une durée de 12 ans par la filiale Espace Sucrière pour le financement d'un monte-charge (dont 0,3 M€ ont été débloqués au cours de l'exercice 2017 et le reste sur 2018). On peut noter les points suivants :

- **SCI Sucrière** : 3 emprunts en cours dont celui du monte-charge pour 0,4 M€ totalement débloqué sur 2018 (durée de 12 ans au taux de 1,7 %). Les autres emprunts sont toujours en cours (un de 14,9 M€ sur une durée de 24 ans à compter de septembre 2012 et un de 1,2 M€ sur une durée de 15 ans à compter de 2013) ;
- **SCI 45 Quai Rambaud** : 1 emprunt de 5,85 M€ toujours en cours, sur une durée de 5 ans ;
- **SCI Les Salins** : la SCI a contracté en 2008 trois emprunts pour un montant total de 16,5 M€ sur une durée totale de 25 ans, dont les premiers remboursements sont intervenus en 2013. Un second emprunt a été contracté en février 2011 pour un montant de 1,9 M€ sur une durée de 23 ans. Il reste 15,8 M€ de remboursement à la clôture ;
- **SCI Pavillon Vert** : le déblocage complet de l'emprunt a été réalisé début 2015 pour un montant total de 25,5 M€. La SCI paie des intérêts sur le capital débloqué et rembourse depuis Janvier 2017 (avenant signé) ; il reste 23,9 M€ de capital à la clôture et 1,2 M€ d'intérêts courus (paiement en Janvier).

Les emprunts et dettes financières divers sont en progression de 48 M€ après une hausse de 115,9 M€ l'exercice précédent pour se monter à 217,4 M€. Cette nouvelle augmentation de 48 M€ provient de :

- + 52,7 M€ de dettes financières relatives à la mise en services du groupe 4 de barrages dans le cadre du PPPBAM – cette dette est la contrepartie de l'actif mis en service et correspond à la sommation des redevances dites R1 de construction que l'établissement VNF devra supporter jusqu'au terme du contrat en 2043 ;
- - 4,3 M€ de remboursement de ces dettes « PPPBAM » dont 1,1 M€ pour les groupes 0/1, 1,7 M€ pour le groupe 2 et 1,5 M€ pour le groupe 3.

4.3.3 Informations postérieures à la clôture

Aucun fait significatif affectant la lisibilité des comptes consolidés 2018 n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement de ces comptes au niveau des sociétés consolidées n'a été identifié.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CHAPITRE 5

5.1 Rapport sur les comptes annuels

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Voies Navigables de France
Etablissement Public à caractère Administratif

176 rue Ludovic Boutleux
62408 BETHUNE Cedex

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
91 rue Nationale
59045 LILLE Cedex

Alliance Experts
Commissaire aux Comptes
33 rue de Roubaix
59200 TOURCOING

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Voies Navigables de France (Établissement Public à caractère Administratif) Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Autorités de Tutelle de l'Établissement Public à caractère Administratif,
Voies Navigables de France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Établissement Public à caractère Administratif Voies Navigables de France, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'Opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés comme suit dans l'annexe :

- La procédure en cours de fiabilisation de l'inventaire du domaine confié à VNF, à la note 2.1 « Propos liminaires de l'annexe comptable » ;
- Les litiges en cours sur la taxe hydraulique, exposés à la note 2.3 « Faits caractéristiques » ;
- L'impact sur le report à nouveau des corrections liées aux amortissements et aux reprises des subventions des biens mis en services antérieurement au 1^{er} janvier 2018, à la note 2.4 « Comparabilité des comptes ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelle, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels


Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Etablissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Grant Thornton
Alliance Experts

Voies Navigables de France
Exercice clos le 31.12.2018

Page 515

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tourcoing et Lille, le 14 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Alliance Experts



Stéphane Gros



Hubert Tondeur

5.2 Rapport sur les comptes consolidés

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Voies Navigables de France
Etablissement Public à caractère Administratif

175 rue Ludovic Bouffeur
62408 BETHUNE Cedex

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
81 rue Nationale
59045 LILLE Cedex

Alliance Experte
Commissaire aux Comptes
33 rue de Roubaix
59200 TOURCOING

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Voies Navigables de France (Établissement Public à caractère Administratif) Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Autorités de Tutelle de l'Établissement Public à caractère Administratif,
Voies Navigables de France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Établissement Public à caractère Administratif Voies Navigables de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Références d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés comme suit dans l'annexe :

- La procédure en cours de finalisation de l'inventaire du domaine confié à VNF, à la note 1 « Présentation » ;
- Les litiges en cours sur la taxe hydraulique, à la note 1.3 « Evénements importants » ;
- L'impact sur le report à nouveau des corrections liées aux amortissements et aux reprises des subventions des biens mis en services antérieurement au 1^{er} janvier 2018, à la note 1.5 « Comparabilité des comptes »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les

textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur adressé aux autorités de tutelle, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des données budgétaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés


Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Etablissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Tourcoing et Lille, le 14 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Alliance Experts



Stéphane Gros



Hubert Tondeur

Voies navigables de France
175, rue Ludovic-Boutleux
CS 30820
62408 Béthune cedex
Tél, : 03 21 63 24 24
Télécopie : 03 21 63 24 42

www.vnf.fr

Décembre 2020

Crédits photographiques :
VNF / Didier Gauducheau (p.2), (p.4)

Réalisation :
VNF / Direction de la communication

